

## Municipalités méditerranéennes

*Les travaux présentés ici sont le fruit d'une démarche commune de recherche, sous la direction de Nora Lafi, consacrée à l'analyse des réformes urbaines en Méditerranée au XIXe siècle. Le point central en est une relecture des réformes ottomanes à la lumière d'une relativisation des modèles européens. Le choix est le suivant: plutôt que l'usage d'un modèle culturel implicite, autant une comparaison raisonnée. Le but n'est donc pas la théorisation d'un caractère méditerranéen de l'évolution urbaine, mais bien l'application d'une démarche comparative. Pour Tunis, Damas, Jérusalem et Beyrouth, il est montré que les modalités de gouvernement urbain d'ancien régime ont eu une grande importance dans l'application des réformes impériales, et que la modernité, selon les contextes, n'a pas été promue partout ni de la même manière ni avec les mêmes résultats. Apparaissent également les facteurs précoces ayant mené aux impasses de la modernité, qui permettent de relativiser les jugements sur ces phénomènes souvent fondés sur une lecture culturaliste.*

*Cet ouvrage propose des contributions de: Y. Avci, E. Behir El Aouani, D. Bocquet, C. Edde, S. Fettab, J. Haussen, N. Lafi, V. Lemire, S. Weber.*

ISBN 3-87997-634-1



9 783879 976348



KLAUS SCHWARZ VERLAG · BERLIN

ZMO-Studien

21

Municipalités méditerranéennes



## Municipalités méditerranéennes

Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)

*Sous la direction de Nora Lafi*

*Bibliographische Information der Deutschen Bibliothek*

Die Deutsche Bibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliographie – detaillierte bibliographische Daten sind im Internet über <http://dnb.ddb.de> abrufbar.

Zentrum Moderner Orient  
Geisteswissenschaftliche Zentren Berlin e.V.  
Studien, herausgegeben von Ulrike Freitag

Kirchweg 33  
14129 Berlin  
Tel. 030 / 80307-228  
[www.zmo.de](http://www.zmo.de)

© Klaus Schwarz Verlag Berlin

Alle Rechte vorbehalten

Erstauflage

1. Auflage 2005

Satz und Layout: Svenja Becherer

Einbandgestaltung: Jörg Rückmann, Berlin

Abbildung: Freskendetail aus «Il Buon Governo» von Ambrogio Lorenzetti  
(Siena, Palazzo Pubblico), 1337-1340

Mit freundlicher Genehmigung von Electa, Mailand

Cette représentation des effets du bon gouvernement sur la ville constitue à la fois une des expressions les plus achevées de la culture municipale urbaine de l'Italie médiévale, et une véritable présentation didactique des compétences des instances locales de gouvernement urbain dans un système ancien. Le choix de cette fresque pour illustrer le présent travail relève donc autant de la démarche comparative que de la sensibilité artistique.

Druck: AZ Druck, Kempten  
Printed in Germany

ISBN 3-87997-634-1

Gedruckt mit Unterstützung der Senatsverwaltung  
für Wissenschaft, Forschung und Kultur, Berlin

## Table des matières

Avant-propos : Une recherche collective pour l'étude des municipalités méditerranéennes <i>Nora Lafi</i>	7
Introduction : Municipalités méditerranéennes : pratique du comparatisme, lecture des changements institutionnels et analyse historique de l'évolution des pouvoirs urbains du XVIIIe au XXe siècle <i>Nora Lafi</i>	11
PREMIÈRE PARTIE	
ÉLÉMENTS D'UNE DÉMARCHE COMPARATISTE : LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME MUNICIPAL EN ITALIE	
Cosmopolitisme, notabilité urbaine et despotisme éclairé : les enjeux de la réforme municipale de 1780 à Livourne <i>Samuel Fettab</i>	37
De la municipalité d'Ancien régime à la municipalité italienne : Rome au XIXe siècle <i>Denis Bocquet</i>	51
DEUXIÈME PARTIE	
RÉFORMES MUNICIPALES OTTOMANES ET CADRE INSTITUTIONNEL HÉRITÉ	
De la modernité administrative à la modernisation urbaine : une réévaluation de la municipalité ottomane de Jérusalem (1867-1917) <i>Yasemin Avcı et Vincent Lemire</i>	73

The origins of the municipal council in Beirut (1860-1908) 137

*Jens Hanssen*

La municipalité de Damas à la fin de l'époque ottomane (1864-1918) :  
l'aménagement urbain entre régulations ottomanes, intérêts privés et  
participation politique 173

*Stefan Weber*

Les pouvoirs urbains à Tunis à la fin de l'époque ottomane :  
la persistance de l'Ancien régime 223

*Nora Lafi*

### TROISIÈME PARTIE

#### MUNICIPALITÉS OTTOMANES ET IRRUPTION DES ENJEUX COLONIAUX

La municipalité de Beyrouth (1920-1943) : un difficile équilibre entre  
héritage ottoman et contraintes mandataires 247

*Carla Eddé*

Une municipalité ottomane face au nationalisme et à la colonisation :  
Rhodes en 1912 287

*Denis Bocquet*

### QUATRIÈME PARTIE

#### MUNICIPALITÉS ET PROJETS URBAINS À LA FIN DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

L'action urbaine de la municipalité de Tunis à la fin du XX<sup>e</sup> siècle 323

*Emna Bchir El Aouani*

Bibliographie 339

## L'aménagement urbain entre régulations ottomanes, intérêts privés et participation politique: la municipalité de Damas à la fin de l'époque ottomane (1864 - 1918)

Stefan WEBER

Damas, aujourd'hui capitale politique et culturelle de la Syrie, est une des plus anciennes villes au monde à avoir été habitée de manière continue. Elle a aussi, au cours des nombreux siècles de son histoire, longtemps joué le rôle de point d'articulation du Bilād as-Šām. Entre 1516 et 1918, la ville était la capitale de la province ottomane as-Šām (as-Sūriya à partir de 1864) et constituait un des principaux centres urbains de l'Empire. L'axe Le Caire – Damas avait été depuis des siècles investi d'une signification particulière pour le monde arabe. Si sous les Fatimides (970-1076), les Ayyoubides (1176-1260) ou les Mamelouks (1260-1516), Le Caire représentait la référence principale pour Damas, avec l'intégration dans l'Empire ottoman c'est Istanbul qui gagne ce rôle pour plusieurs siècles et devient pour la Syrie<sup>1</sup> à partir de 1516 le pôle majeur d'attraction politique, et dans une large mesure également culturel. L'influence ottomane se fait sentir très tôt dans le XVI<sup>e</sup> siècle dans le domaine culturel, de l'habillement à l'architecture, sans toutefois que la société ou le paysage urbain de Damas n'en soient transformés d'une manière décisive, y compris au cours des siècles suivants<sup>2</sup>. Cela ne change qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque dans le cadre des réformes de l'État, des interventions d'essence plus normative que dans les périodes précédentes sont entreprises. L'objet de cet article est de suivre les conséquences sur le paysage urbain de Damas de ces réformes administratives, à partir de la création de la municipalité (baladiya). Les questions principales concernent l'architecture et la planification urbaine, mais aussi, de manière indirecte, l'histoire institutionnelle du conseil municipal. Les informations proviennent essentiellement d'une enquête sur les bâtiments ottomans de Damas<sup>3</sup>. Ces données de terrain ont ensuite été croisées avec celles

fournies par les sources écrites. La recherche s'est concentrée sur l'histoire des bâtiments commerciaux et d'habitation, et sur le nouveau centre représenté par la place Marğa. Les informations sur le conseil municipal sont ainsi obtenues de manière indirecte grâce à la recherche sur les transformations de l'espace urbain. Les sources primaires concernent les bâtiments et leur contexte urbain. Quant à l'exploitation des sources écrites, elle est fondée sur les séries des archives nationales syriennes (Markaz al-Waṭā'iq at-Tārīḫīya, Damas) relatives surtout au contentieux juridique urbain (Siğillāt al-Maḥākīm aš-Šar'īya). Les almanachs (Sālnāme) ottomans de la province de Syrie ont également été utilisés<sup>4</sup>. Je n'ai pas eu accès aux archives existantes relatives à l'activité du conseil municipal. En ce sens, une poursuite de la recherche sur la municipalité de Damas au-delà des présentes pistes de réflexion demeure utile.

#### Damas à la fin de l'Empire ottoman

L'empire ottoman avait traversé, au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une période de crise profonde. Des échecs répétés, aussi bien sur le plan militaire que dans le domaine de l'économie, ainsi que divers soulèvements aux motivations sociales, avaient montré les limites du pouvoir central dans de nombreuses régions de l'Empire. Parfois acceptées, parfois subies et tolérées, des dynasties de gouverneurs s'étaient installées dans différentes contrées de l'Empire au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui régnaient sur les provinces certes au nom du Sultan, mais dans une relative autonomie. C'est également ce qui s'est passé à Damas, où entre 1724 et 1808, les membres de la famille 'Azm ont occupé neuf fois le poste de wālī<sup>5</sup>. Au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, des potentats locaux régnaient encore sur la Syrie, qui, comme Zāhir al-'Umar (mort en 1775), Aḥmad Pascha al-Ğazzār (1775-1804) ou Bašir II. (1789-1840) suivaient de manière très lointaine les instructions venues d'Istanbul<sup>6</sup>, si bien qu'à partir du Sultan Maḥmūd II (1808-1839) en particulier, délimiter clairement les pouvoirs des élites locales dans les provinces devint un des buts principaux des réformes ottomanes. Cela n'a été que partiellement efficace, au point qu'un des représentants mêmes du Sultan au Caire, Muḥammad 'Alī (1805-1848), proclama son indépendance et mit en œuvre un programme de réformes. Sous la conduite de son fils, Ibrāhīm Pascha, l'armée égyptienne ainsi modernisée se tourna même contre le Sultan, et occupa toute la Syrie. Pendant cet interrègne égyptien (1832-1840), de nombreuses réformes, tant militaires qu'économiques ou concernant les techniques

d'administration furent appliquées à la Syrie en général et à la capitale Damas en particulier, dont l'essentiel a été poursuivi à la suite du retour dans le giron ottoman. Les deux célèbres édits de réforme, le ḥaṭṭ-i šerif (1839) et le ḥaṭṭ-i hümāyün (1856) avaient en effet initié, sous le Sultan 'Abdülmağid (1839-1861), le temps des grandes réformes à Istanbul, et posé de nouvelles bases pour l'organisation de l'armée, de l'administration, de la société et de l'économie. Les bouleversements sociaux, conséquences des réformes, ainsi que l'intégration croissante dans le marché mondial, et la dépendance à l'égard de celui-ci, provoquèrent, au cours des années 1850, divers soulèvements dans l'Empire, dont les motivations étaient assurément socio-économiques. Pendant les années 1860, avec notamment un massacre dans le quartier chrétien de Damas, Bāb Tūmā, ces agitations arrivèrent tragiquement à leur point culminant. C'est pour sortir de cette crise, après une première salve de mesures très strictes, que Damas a été dotée, par l'importante réforme provinciale de 1864, d'un statut de province modèle. Dans la mise en place de ces réformes, le rôle de l'administration ottomane et celui de la population de Damas paraissent d'égale importance. Avec une politique de différenciation des structures administratives, qui à partir de cette période régulaient de nombreux domaines de la vie publique, et l'intégration renforcée des habitants de Damas dans l'administration, a eu lieu une extension systématique des compétences de l'administration provinciale et urbaine, en ce qui concerne d'abord le domaine militaire et celui de la sécurité, mais également en matière de santé et d'éducation. Damas s'est profondément transformée au cours des six dernières décennies d'appartenance à l'Empire ottoman, et particulièrement sous le règne du Sultan 'Abül-ḥamīd II (1876-1908), qui a conduit les réformes de manière décidée, en souverain autocratique, capable à la fois d'habile propagande, d'intégration et de répression.

D'un point de vue démographique, la ville s'est également transformée de manière significative. En 1800, Damas ne comptait encore qu'environ 80 000 habitants. Mais pendant le période égyptienne, on atteignait déjà les 110 000, pour arriver à 120 000 en 1850, 150 000 à la fin des années 1870, et plus de 250 000 à la veille de la Première Guerre mondiale<sup>7</sup>. Si l'on suit les indications des Sālnāme, on se rend compte que rien qu'entre 1890 et 1900, la population a augmenté de 18,9%. On trouve dans les récits de voyages des chiffres de croissance encore plus élevés.

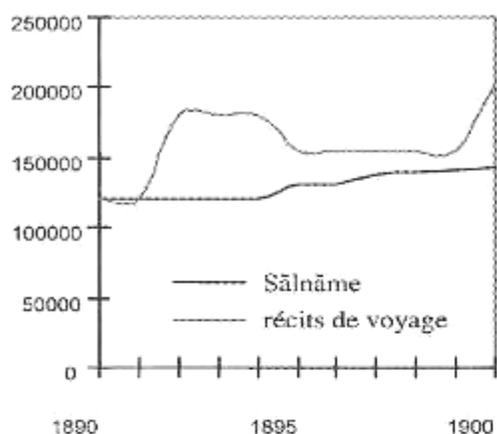


Fig. 1: Evolution de la population selon les Sālnāme et selon les récits de voyages entre 1890 et 1900

### Histoire institutionnelle

Le conseil municipal a joué, à partir de la fin des années 1860, un rôle important dans l'intégration et la participation des habitants de Damas à l'organisation de la ville. Dans l'histoire institutionnelle de la ville, celui-ci a succédé au *mağlis al-idāra* et au *dīwān*. Le *dīwān*, en tant qu'organe de délibération et de gestion, rassemblant autour du Gouverneur (*wālī*) les hauts fonctionnaires de l'administration et les notables, existait à Damas depuis plusieurs siècles<sup>8</sup>. Avec les réformes du XIXe siècle, les fonctions d'administration ont été peu à peu différenciées, et différents organes de gouvernement ont été institutionnalisés, chacun relatif à une fonction spécifique. Les premières mesures allant dans ce sens ont été prises par Ibrāhīm Pascha, pendant la période égyptienne, en juin 1832. Il s'agissait de mettre en place, notamment pour la protection des minorités religieuses, un organe de conseil (*mağlis al-sūrā*) pour l'administration et les questions financières et juridiques, ainsi qu'une Chambre de commerce (*mağlis al-tiğāra*), conçue surtout comme une sorte de tribunal de commerce<sup>9</sup>. Les Ottomans poursuivirent cette politique après la réintégration dans l'Empire. En 1840 furent publiées les directives relatives à l'installation dans les provinces de conseils d'administration. Puisqu'il existait déjà un tel conseil à Damas, il n'y eut aucune modification à faire<sup>10</sup>. Des procès-verbaux de séances du début des années 1840 (1259/1843-44 et

Cette modification dynamique du cadre urbain s'est également poursuivie pendant la période Jeune Turque (1908-1918), jusqu'à ce que la catastrophe militaire et humaine de la Première Guerre mondiale n'amène l'Empire ottoman à sa chute. En septembre 1918, administrateurs et militaires ottomans quittent la ville, après 401 ans et laissent la place aux troupes de l'alliance britannico-hachémite.

1260/1844-45) sont les documents les plus anciens qui nous soient parvenus au sujet de cet organe<sup>11</sup>. Un document relatif aux membres participants montre que ceux-ci étaient choisis à parité selon leurs quartiers d'appartenance<sup>12</sup>. En 1854 fut ensuite créée une chambre d'instruction, aux fonctions de type juridique (*mağlis at-tahqīq*).

Parmi les membres nommés du conseil administratif, on trouve le juge (*qādī*), le responsables des finances de la Province (*daftardār*) et l'expert en droit (*muftī*). Mais pour la première fois le système ottoman garantit aussi une représentation des minorités religieuses. Cet organe, qui acquiert une certaine indépendance par rapport au Gouverneur, remet considérablement en question le pouvoir du *wālī*, en ce qu'il peut en partie accepter ou rejeter ses décisions.

Le *mağlis* devient ainsi un des instruments principaux de la politique locale à Damas, avec des compétences administratives étendues, y compris en matière fiscale, et en relation à la question de la production agricole. L'administration des fondations religieuses (*waqf*) lui est aussi confiée, de même que le choix des responsables des corporations. En tant qu'instance majeure d'appel, le conseil a aussi des compétences notariales et juridiques. Le *mağlis* a de même la responsabilité de la supervision de toutes les activités de construction, et de l'entretien des bâtiments. On trouve ainsi dans les comptes de l'année 1260/1844, trace de deux opérations relatives au siège de l'Autorité d'administration des biens des fondations pieuses (*nizārat al-awqāf*) et à la construction d'une chambre forte dans le palais du Gouverneur (*saray*)<sup>13</sup>. Le conseil d'administration est à partir des années 1840 la première instance ottomane, dont on soit sûrs qu'elle gérait avec un budget propre les questions relatives à la transformation du paysage urbain.

Les conséquences sur le paysage urbain restent cependant encore modestes. C'est avec la réforme provinciale de 1864 et la création du conseil municipal que la situation change plus radicalement. Même si le conseil municipal, dans sa forme et sa conception, reflète des influences européennes, et particulièrement françaises, et s'inscrit dans le mouvement de réforme à l'échelle de l'empire, initié à Pera et Galata, on peut affirmer qu'il reprend en partie un schéma issu des institutions précédentes, notamment le *dīwān* et le conseil d'administration<sup>14</sup>. La date de création du conseil municipal à Damas n'est pas facile à déterminer de manière précise. 'Awaḍ évoque 1871, en s'appuyant sur le Paragraphe 111 d'un amendement à la loi provinciale de 1864 datant de cette année-là<sup>15</sup>.

Mais il apparaît aussi que le fait que Damas ait été érigée en chef-lieu de province modèle après les troubles de 1860 a dû comporter la création d'un conseil municipal. On trouve d'ailleurs dans les *Sālnāme*, dès la première édition de 1285/1868-69 l'évocation d'un conseil municipal (*al-mağlis al-baladī* ou tout simplement *al-baladīya* et une liste de ses membres<sup>16</sup>.

Dans cet organe, qui se consacrait à l'administration urbaine dans tous ses domaines, étaient élus des habitants influents de Damas. Les tendances à l'institutionnalisation, à la différenciation administrative, à la représentation et à l'indépendance financière, que l'on constatait depuis la période du conseil d'administration des années 1830 et 1840 prirent ainsi une nouvelle dimension dans la nouvelle institution du conseil municipal.

#### Election et composition du conseil municipal

Selon 'Awaḍ les membres du conseil municipal étaient élus pour deux ans selon une procédure publique. Chaque année la moitié des sièges était remise en jeu<sup>17</sup>. Pour la période 1871-1900, on dispose de la liste de tous les membres du conseil municipal<sup>18</sup>. Leur nombre varie de 9 à 28 membres élus. Le conseil était composé en moyenne de 13 à 14 personnes. Mais dans certaines périodes, comme en 1884, 1886, 1897 et entre 1905 et 1909, on a pu compter jusqu'à quatre conseils municipaux différents, sans que l'on ne sache pour l'instant si cette césure correspondait à des quartiers différents de la ville ou à des fonctions différenciées<sup>19</sup>. Le président du conseil municipal (*ra'īs al-baladīya*) était, d'après la loi, le membre qui recevait le plus de suffrages. Le journal *aš-Šām* publie en 1898 le résultat des élections, dans lesquels il apparaît clairement que c'est Maḥmūd al-Ḥūḡa qui a reçu le plus de suffrages (582). Et c'est bien lui que le *Sālnāme* de 1316/1898-99 désigne comme président du conseil municipal<sup>20</sup>. Tout pourtant ne se passe pas toujours comme la loi le prévoit. Lors des élections de 1910, c'est Ḡalib Bek qui reçoit le plus grand nombre de voix. Mais le gouverneur désigne à sa place Muḥammad Fawzī Pascha al-'Azm comme président du conseil municipal<sup>21</sup>. Était électeur tout sujet ottoman mâle de Damas âgé de plus de 25 ans, sans antécédents pénaux, en pleine possession de ses droits et ayant payé sur sa fortune un impôt annuel d'au moins 50 *ğirš*. Était éligible tout sujet ottoman mâle de Damas d'au moins 30 ans, en pleine possession de ses droits et ayant payé sur sa fortune un impôt d'au moins 100 *ğirš*, à la condition supplémentaire de n'être pas employé d'une institution étrangère<sup>22</sup>. Il est difficile d'estimer précisé-

ment le nombre d'habitants de Damas remplissant ces conditions respectives, mais il semble bien que ce nombre ne devait pas dépasser le cercle de la dizaine de milliers de personnes susceptible d'avoir une influence sur la politique urbaine. Lors des élections de 1315/1898, les 12 membres élus ont totalisé 3674 voix. En 1909, le total était de 4960<sup>23</sup>. On ne sait pas combien il y avait de candidats, ni de personnes admises à voter. Pour Jérusalem, Kark donne le chiffre de 1200 personnes en 1908<sup>24</sup>. A Damas, le nombre d'électeurs était assurément plus grand. Ce que l'on sait, c'est que le principe en vigueur distinguait une élite des revenus, sans distinction selon le métier ou la religion. Les femmes, les minorités étrangères, et la majorité de la population en dessous du seuil de revenu étaient exclues de la vie politique citadine. Ces césures institutionnelles n'étaient que partiellement compensées par les liens de clientèle et les structures familiales.

A partir de la réforme électorale de 1877, mais dans les faits à Damas dès 1285/1868-69, le conseil municipal est composé exclusivement d'Ottomans, et exclusivement d'habitants de Damas. C'est une constatation importante, et permet de relativiser l'influence européenne dans la planification et l'administration des villes ottomanes<sup>25</sup>. L'idée même d'un conseil municipal a assurément à voir avec un modèle européen, et on fait également appel à des spécialistes européens pour la direction et l'organisation de certains services urbains ou, ponctuellement, pour tel ou tel projet, mais les acteurs responsables du gouvernement urbain étaient bien exclusivement Ottomans.

Le conseil d'administration, puis le conseil municipal, contribuaient à l'insertion des notables locaux dans les structures administratives de l'Etat, y compris d'un point de vue salarial. En tant que «fonctionnaires», les membres du conseil appartenant à des familles de notables (*a'yān*), qui avant les *Tanzīmāt* pouvaient agir de manière autonome, devenaient les salariés de l'Etat, directement dépendants de celui-ci.

#### Aspects de la vie civique

Ces personnes ne rendaient cependant des comptes pas seulement à l'Etat, et contribuaient, grâce à l'élément électif de ce système, à faire de la gestion de la ville et de l'aménagement urbain une affaire publique. Déjà auparavant les habitants de la ville pouvaient, par des pétitions envoyées à Istanbul ou en suscitant l'intervention des notables les plus puissants, ou des consuls européens, avoir une influence sur les processus de décision locaux. Mais cet aspect a acquis une nouvelle signification avec

l'institution d'élections municipales (et provinciales ou de district). Cela a contribué à institutionnaliser la participation locale. Les membres du conseil étaient à la fois les représentants de l'administration ottomane et les représentants de leurs électeurs. Ils pouvaient ainsi devenir la cible de la critique locale, et risquer de ne pas être réélus. L'examen des listes de membres du conseil montre que cela était la règle jusque dans les années 1880 et que même au-delà la composition du conseil fluctuait largement. Il était rare qu'un membre demeure en place plus de trois ou quatre ans, et des personnages comme Darwīš Efendī al-Ḥalabī avec 11 ans de présence, 'Uṭmān Āgā Sammān, avec 12 ans de présence ou Muḥammad Bek al-'Azma, qui est resté 13 ans en place, constituent des exceptions. L'administration urbaine, en tant qu'organe élu, devait souvent se justifier publiquement, et recevait son lot de revendications. C'est essentiellement par l'intermédiaire de la presse que les plaintes étaient émises. En 1896 par exemple, les habitants de la rue du Bazar (sūq) aṣ-Ṣūf s'adressent au conseil municipal au sujet de leur demande de construction d'un mur de séparation sur les toits entre le Sūq Midḥat Pascha et les maisons attenantes<sup>26</sup>. A partir de 1908, une part importante du budget de 12 000 Livres est absorbée par la société d'électricité (le coût de l'éclairage public), et le conseil municipal doit se justifier publiquement de l'utilité pour les habitants de Damas du tramway électrique dont la concession a été donnée à cette même société, aux capitaux belges<sup>27</sup>. Dans les 32 almanachs ottomans de la province de Syrie (Sālnāme), qui couvrent la période 1285/1868 – 1318/1900-01, et donnent de nombreux renseignements sur l'organisation administrative et sur les services publics, on trouve souvent des comptes-rendus de travaux de voirie et d'autres travaux relatifs aux infrastructures entrepris par les représentants des élites de la ville siégeant dans l'administration urbaine<sup>28</sup>. Les Sālnāme étaient ainsi eux-mêmes des éléments d'une nouvelle vie civique, qui donnaient une plus grande lisibilité à l'activité du gouvernement urbain et provincial, et fournissaient des données statistiques et des informations relatives à la population, aux travaux publics ou aux finances<sup>29</sup>.

### Compétences, budget et aménagement urbain

On ne sait pas encore précisément dans quelle mesure, avant l'époque des Tanzīmāt, le *dīwān* supervisait les travaux d'aménagement urbain et dans quel cadre financier ces opérations se passaient. Des quartiers aussi clairement planifiés et au dessin des parcelles si précis qu'aux XVIIe et

XVIIIe siècles al-Baḥṣa, ou Ġudayda à Alep au XVIe siècle, montrent pourtant qu'il y avait à l'évidence dès avant l'époque des Tanzīmāt une instance urbaine de planification<sup>30</sup>.



Fig. 2: Damas, al-Baḥṣa

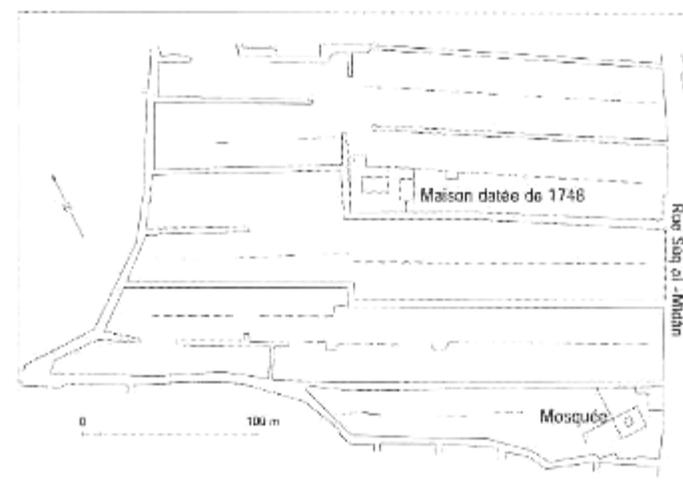


Fig. 3: Damas, al-Midān d'après Raymond

Le rôle du conseil municipal dans le développement de la ville à partir de 1864 est considérable. D'après les dispositions légales, la municipalité avait parmi ses compétences la supervision de la construction et de la modernisation des infrastructures urbaines :

To supervise the construction of all buildings in the city, the arrangements of streets and of water pipes, the paving and the decoration of the town, its expansion, cleanliness, lighting, etc. The baladiyya has the authority to expropriate land in the public interest, to demolish buildings constituting a danger to the public, to repair roads, to build public baths, to found fire-fighting associations, to set aside a site for promenades and public gardens, to establish markets, to fix a tax on vehicles; the baladiyya has also to supervise weights and measures in shops and businesses, public health, coffee houses and restaurants, the theatres, as well as schools, charitable institutions and many other such matters.<sup>31</sup>

La municipalité recevait en outre les taxes payées par la population et enregistrait les biens immobiliers. A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses initiatives en matière de construction ou de voirie sont passées par cette instance et c'est de cette manière que Damas a été l'objet d'un programme d'agrandissement systématique. Au total, la municipalité disposait, d'après Kurd 'Alī, de plus de 12 à 13 000 Livres ottomanes par an, dont l'essentiel provenait de la taxe sur la viande. Mais seulement une petite partie de cette somme était consacrée aux travaux d'infrastructure, comme l'illustrent les données fournies par Kurd 'Alīs<sup>32</sup>. Selon le journal *aš-Šām*, la *baladīya* a géré au cours de l'année 1315/1897-98 un budget de 1 654 652 *ğirš*, dont seulement environ 200 000 *ğirš*, soit un huitième, ont été consacrés à ce but<sup>33</sup>.

Les activités de la municipalité de Damas sont jusqu'ici assez mal documentées. A partir de la fin des années 1870, on trouve malgré tout dans les *Sālnāme* des données régulières sur les mesures prises dans le domaine de l'aménagement urbain<sup>34</sup>. La réforme de 1877 a assurément été capitale pour l'activité de cet organe, puisqu'elle a permis, d'un point de vue financier, le recours à de nouveaux employés (médecin municipal et ingénieur municipal)<sup>35</sup>. Mais il faut ici souligner aussi l'importance de la période d'activité du gouverneur Midḥat Pascha, qui a été un des grands promoteurs des réformes urbaines à Damas entre 1878 et 1880 et sous la gestion duquel on a initié de nombreux projets d'aménagement.

Il n'est pas toujours possible, dans le domaine des travaux publics, de déterminer si l'initiateur principal a été la municipalité ou le gouverneur. On devine souvent que ces deux acteurs de la politique urbaine ont participé à la décision et ont pris part à la planification et au suivi des travaux. On lit généralement dans la bibliographie disponible que le *wālī* a été l'initiateur des campagnes de travaux publics, mais on considère généralement qu'il l'a fait en liaison avec la municipalité<sup>36</sup>. Il n'est pas toujours facile de déterminer dans quelle mesure les initiatives du gouverneur ou des membres du conseil municipal étaient liées ou s'articulaient entre elles, et cela d'autant plus que les documents concernant l'activité municipale demeurent largement inaccessibles. On sait cependant que la mairie, l'hôpital, le *saray* et d'autres bâtiments administratifs ont été financés par la municipalité et que le *Sūq al-Ḥamīdiya* a été planifié par la *baladīya*. On sait de même que la construction de la gare du Hedjaz a donné lieu à un concours géré par l'administration municipale<sup>37</sup>.

Dans d'autres domaines, comme la construction des infrastructures publiques et la planification urbaine, il paraît évident que la municipalité était active, mais il est difficile de déterminer précisément dans quelle mesure. L'administration urbaine s'occupait aussi de la restauration des mosquées et des tombeaux de personnalités historiques, et il semble que certains de ces travaux aient été conduits en conjonction avec des travaux de voirie supervisés eux aussi par la municipalité<sup>38</sup>.

D'autres bâtiments publics, notamment ceux de l'administration provinciale, ont également été planifiés et financés par cette instance. On peut supposer que la municipalité devait souvent exécuter des tâches commandées depuis Istanbul, même s'il est certain qu'elle ne constituait en rien uniquement une instance de seul relais des compétences centrales. Ainsi en 1327/1909 reçut-elle du ministère des Finances à Istanbul des directives relatives à la vente ou à la rénovation du siège du tribunal. La municipalité mit ainsi en vente le bâtiment et voulut garder l'argent pour elle, au prétexte que c'est elle qui en avait financé la construction en 1296/1878-79<sup>39</sup>.

Le rôle de la municipalité dans la gestion urbaine est plus clair lorsqu'il s'agit de la construction de nouveaux quartiers ou d'opérations de voirie. Puisque la municipalité supervisait le déroulement de tels travaux, elle fut amenée à créer des postes de techniciens spécialisés dans l'aménagement urbain et les travaux publics. D'après les *Sālnāme*, on avait ainsi les fonc-

tionnaires suivants : un ingénieur municipal et provincial (*mubandis / sar-mubandis*)<sup>40</sup> et ses assistants,<sup>41</sup> un directeur des travaux (*abnīya mudiri*)<sup>42</sup> et un inspecteur de la voirie (*tarīq amīnī*)<sup>43</sup>. Dans certains Sāl-nāme, on évoque l'existence d'un bureau technique municipal (*mubandis dā'ivesī / nāfi'a idāvesī*), composé d'un ingénieur en chef, d'un conducteur des travaux et d'un autre employé<sup>44</sup>.

Le *sar-mubandis* du conseil municipal (et de la Province) était un personnage important dans l'organisation de la région de Damas. Il participait aux séances du conseil municipal, et avait la haute main sur tous les travaux publics entrepris sous la responsabilité de la municipalité.

[It] supervised existing city institutions (the public park, the city hospital, etc.) and all the necessary improvements that had to be made in the city and in the surrounding villages... Apart from these general matters, there were also many matters affecting individual citizens, because every building, big or small, that had to be erected, had to be brought first to the baladiyya so that members of the Town Council might see the plan and issue the permit for its erection. Without this no building could be lawfully erected.<sup>45</sup>

Parmi les nombreux personnages employés pour la construction et l'entretien des bâtiments urbains, deux retiennent particulièrement l'attention, qui ont travaillé au sein du bureau municipal d'ingénierie au tournant du siècle. Tout d'abord P. Apéry, qui est désigné dans les Sāl-nāme de 1310-11/1893-94 à 1318/1900-01 comme *sar-muhandis*<sup>46</sup>. On ne dispose pas de Sāl-nāme pour la période immédiatement postérieure, mais une inscription à l'intérieur de l'hôpital Saint-Louis mentionne son nom en tant qu'"Ingénieur Architecte de la ville de Damas" et responsable de la construction du bâtiment. A ses côtés on trouve Muḥammad Bašīr Efendī ibn 'Abdallāh Ḥaḡū (1870-1942), né à Damas, ayant fait ses études à Istanbul, et entré soit en 1891 (d'après al-İbiš / aš-Šihābī) soit en 1897 (Sāl-nāme) au bureau municipal d'ingénierie, au sein duquel il a servi jusqu'en 1929. Après la mort de P. Apéry, vraisemblablement au cours de la première décennie du XXe siècle, il était devenu lui-même *sar-muhandis*<sup>47</sup>. Les deux semblent avoir mené un fructueux travail commun : al-İbiš / aš-Šihābī désigne Muḥammad Bašīr Efendī comme responsable de nombreux projets d'architecture, comme la reconstruction de la mosquée des Umayyades après l'incendie de 1893, la planification du quartier al-Muhāḡirīn, la construction de l'hôpital Ġurabā, du nouveau saray, de la pharmacie municipi-

pale, du parc municipal et de nombreux autres éléments de l'infrastructure urbaine. Dans certaines sources, P. Apéry est aussi désigné comme architecte de la reconstruction de la mosquée des Umayyades.

Mais le bureau municipal d'ingénierie s'occupait également de la supervision des travaux dans les maisons pour lesquelles la mairie avait ordonné des restaurations. Des inspecteurs visitaient les maisons, essentiellement dans un but fiscal à la fin des travaux. Mais la lecture des Sāl-nāme montre que cela n'était pas uniquement une exigence théorique, puisque plus de 500 maisons et chantiers étaient visités chaque année. Cette forte proportion de maisons objets d'une restauration est confirmée par la recherche que j'ai pu conduire au sujet d'un échantillon de 600 maisons. Le Sāl-nāme de 1285/1868-69 mentionne en outre l'existence d'un employé municipal spécialisé dans l'enregistrement de ces chantiers de construction et de restauration, le *abnīya-kātībī* (secrétaire à la construction), remplacé plus tard par un *muqayyad*<sup>48</sup>. La lecture du journal aš-Šam nous apprend aussi l'existence d'une commission dédiée à l'examen des projets de restauration (*qāmīsyūn at-ta'mīr*)<sup>49</sup>. En plus des maisons elles-mêmes, tous les autres bâtiments étaient également enregistrés. Les magasins dans les *sūqs* et les maisons de gros (*hān*) étaient l'objet d'une numérotation, préfigurant l'aspect de ce qui sera plus tard le cadastre. Dans les documents juridiques, à partir de la fin du XIXe siècle, les *sūqs* et les *hānen* sont toujours identifiés par des numéros<sup>50</sup>. Les rues de la ville ont également été systématiquement entretenues et construites par la municipalité, et l'on trouve dans les Sāl-nāme les comptes des travaux de voirie<sup>51</sup>. Pour l'année 1912, le consul britannique notait :

... the construction of roads is receiving attention in various quarters. In the neighbourhood of Damascus kilometres have been undertaken.<sup>52</sup>

Les employés en charge du contrôle des travaux publics et de construction étaient tenus d'appliquer les directives relatives à l'harmonisation des travaux d'aménagement urbain selon des critères modernes dans tout l'empire. Des règlements de la construction (*ebniye nizāmmelerī*) avaient été édictés en 1864 pour toutes les provinces, révisés en 1299/1882. La même année un code de la construction et de l'expropriation (*qānūn al-abnīya wa-qarār al-istimlāk*) remplaçait le règlement des travaux de voirie et de la construction jusque-là en vigueur (*qānūn al-ṭuruq wa-l-ma'ābir*) ainsi que les règles relatives à la taxe foncière *ḡarḡ* et à l'impôt du *rusūm*.

Le règlement de la construction avait déjà été publié en 1296/1879 en tant que suite des *nizām al-istimlāk* de 1272/1855-56<sup>53</sup>. Le texte, traduit en arabe en 1896 par l'ingénieur municipal beyrouthin Amīn 'Abd an-Nūr, comprenait plus de 100 pages, relatives aussi bien à la construction de routes et de places qu'aux travaux concernant les maisons et les autres travaux de ce genre<sup>54</sup>.

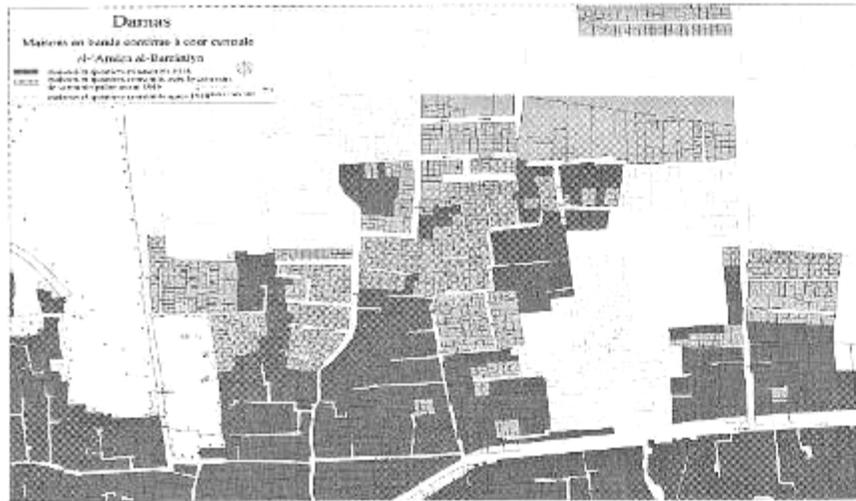


Fig. 4: Quartier al-'Amāra al-Barrāniya  
« Maisons en bande continue à cour centrale »

De la sorte, le personnel de l'administration des travaux publics avait tout un ensemble de règles à respecter pour les nombreux travaux d'élargissement et le tracé de nouvelles rues. Les rues et les maisons devenaient des modules, qui permettaient la planification de nouveaux quartiers. La figure 26 donne une idée des élargissements viaires opérés et des nouveaux quartiers construits à partir du milieu du XIXe siècle. Sont colorés les quartiers pour lesquels la municipalité a supervisé l'application des nouvelles règles de construction, voire parfois pris part directement à la planification. On constate facilement combien les quartiers construits à la fin de l'époque ottomane, comme al-'Amāra al-Barrāniya (Fig.4), ou al-Qaṣā' (Fig. 5), reflètent ces nouveaux critères de construction<sup>55</sup>.

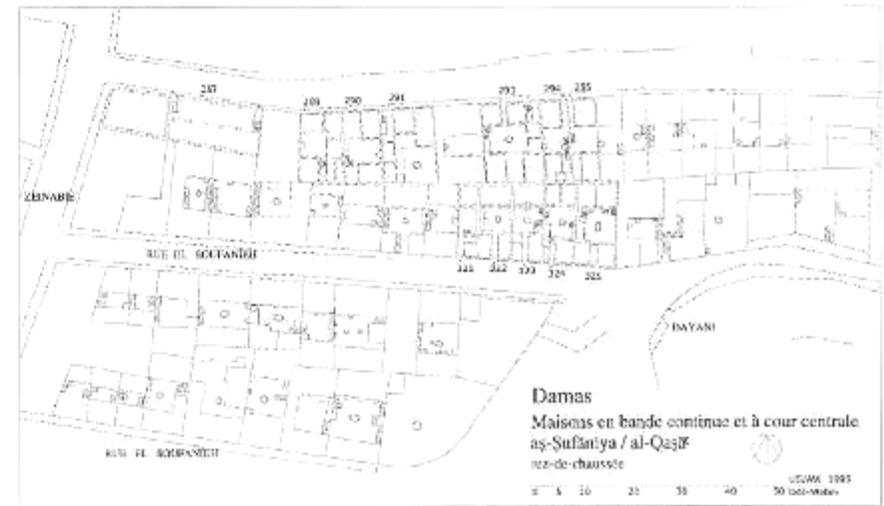


Fig. 5: Maisons en bande continue à cour centrale aṣ-Ṣufāniya/al-Qaṣā'



Fig. 6: Quartier de la rue de Ṣālihiya/Dak al-Bāb

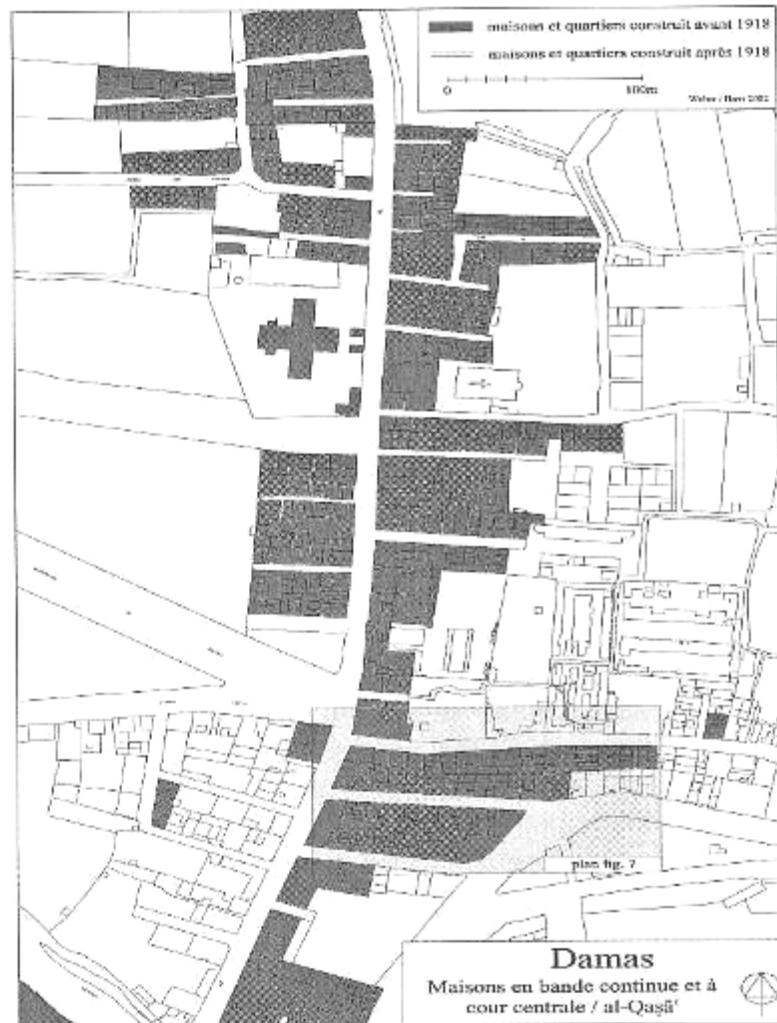


Fig. 7: al-Qaṣā'

## Initiatives municipales dans le domaine des infrastructures et de la construction

### Infrastructures

Les travaux d'alignement et d'élargissement viaire, ainsi que la construction des nouveaux quartiers d'habitation, donnaient à voir les signes d'une nouvelle gestion urbaine, qui naissait de la planification d'une infrastructure moderne prenant en compte pour la première fois la ville dans son ensemble. Bien que depuis des siècles il ait existé à Damas des instances en charge de la voirie ou du réseau d'adduction d'eau, l'existence d'une instance centrale de planification urbaine considérant la ville comme un tout au-delà des césures par quartiers apparaît comme une nouveauté. D'après les réformes provinciales, il revenait à la municipalité d'appliquer les nouvelles règles de construction et de conduite des travaux publics, et de prendre en charge d'autres domaines de la gestion urbaine: transports publics, entretien et sécurisation des espaces publics, illumination publique, adduction d'eau, protection contre les incendies, santé. Dans de nombreux cas, la municipalité était l'institution en charge, ou financièrement responsable, de tâches qui étaient réalisées avec la participation de spécialistes étrangers. Un exemple particulièrement clair de ce mécanisme est donné par le processus ayant amené à la construction des lignes de tramway et à la mise en place de la société d'électricité au début du XXe siècle.

En 1307/1889-90 (selon Kurd 'Alī) ou en 1894 (selon Lisān al-Hāl), Yūsuf Maṭrān avait acquis une concession en vue de la création d'un réseau de cinq lignes tramway auprès du ministère du Commerce et des Travaux publics (*Nizārat at-Tiḡāra wa-n-Nāfi'a al-Ġalīla*). Il ne pouvait cependant pas mettre en œuvre seul la réalisation de ce projet<sup>16</sup>.

Après de nombreuses péripéties, c'est le célèbre et sulfureux homme politique de la fin de la période ottomane 'Izzat Pascha al-'Ābid (1851-1924) qui a repris le projet.

D'après des documents consulaires anglais d'octobre 1904, 'Izzat Pascha avait reçu la concession des tramways de Beyrouth et de Damas, et prévu la création d'une société par action (24 000 actions de 2,5 Livres ottomanes chacune, soit un capital de 60 000 Livres). La même année, il vendait la concession à une société belge pour 20 000 Livres ottomanes. Les documents relatifs à la vente de la concession à A. Rouffart et Ch.



(Source: Ebel 99/41)

Fig. 8: Quartier de la rue de Şālīhiya / Dak al-Bāb

1906 : «... the station and depot are nearly complete and half the length of line is laid»<sup>57</sup>. En février 1907 le tronçon reliant la place Marğa à al-Midān est mis en service, alors qu'en avril Damas reçoit pour la première fois le bénéfice du courant électrique. Les travaux de la ligne d'al-Midān se terminent en 1913, ainsi que ceux de la ligne reliant Ġisr al-Abyađ à Muḥyi ad-Dīn (aṣ-Şālīhiya) et al-Muḥāğirīn.

En même temps qu'elle conduisait les travaux de construction du tramway, la société belge installait 1442 ampoules électriques pour illuminer, tous les 25 à 30 mètres, les rues de la ville. Le contrat passé avec l'administration municipale prévoyait également la mise en place d'une illumination particulière du *saray* et de la place de la mairie (place Marğa).

Le contrat d'éclairage public était très contraignant pour la municipalité, qui devait payer de fortes sommes à la société. La ville essaya donc rapidement de se libérer de ces clauses. Entre refus de paiement et suspension du service, le conflit prit vite des tours acerbés.

Cigogna, le 27 novembre 1904, évoquent aussi son fils Muḥammad comme associé<sup>57</sup>. Quelques jours plus tard, est fondée la 'Société Anonyme Impériale Ottomane des Tramways et d'Eclairage Electriques de Damas S.A.' (aṣ-Şirka al-'Uṭmāniya li-Tanwīr wa-l-Ġarr al-Kahrabā'i al-Muğfala)<sup>58</sup>.

La société bénéficiait d'une triple concession, en vue à la fois de la construction d'un tramway, de l'équipement de la ville en éclairage public, et de la production et distribution d'électricité. Le tramway était censé relier des quartiers aussi éloignés que aṣ-Şālīhiya (au nord) et al-Midān (au sud). Les travaux commencèrent dès la même année, dans les environs de la place Marğa. L'essentiel de la planification et de la construction se fit entre 1905 et 1906. Le consul anglais écrit ainsi en



(Source: Archives de Crochet, Bruxelles)

Fig. 9: Contrat passé entre la société des tramways et de l'électricité au sujet de l'éclairage public

Il s'ensuivit aussi des protestations contre le tram. Plusieurs voitures furent endommagées, ainsi que des lampadaires. Le contrat prévoyait que la municipalité paye 3 Livres ottomanes par an et par ampoule. Mais cela représentait, selon Kurd 'Alī, plus d'un tiers de tous ses revenus en 1901. La société proposa alors de poursuivre le service avec 2500 ampoules au total pour une somme globale de 3500 Livres ottomanes, et après négociation, le courant fut remis. Mais le tramway restait le symbole de la dépendance de la ville par rapport à une société de transports

et d'électricité étrangère, et donc la cible de multiples protestations. Alors que les trams roulaient normalement en ville, 1200 Livres ottomanes furent réunies par des privés à al-Midān pour fonder un service privé d'omnibus. Dans ce quartier le tram ne pouvait passer qu'escorté de deux policiers en armes<sup>60</sup>. Les choses s'envenimèrent encore en 1917, avec une campagne de presse dont le résultat fut un boycott général des tramways, qui conduisit la société à arrêter les turbines sur la Barada. Avec la suspension de la production d'électricité, la ville revenait à la situation décrite par le guide Meyers dans son édition de 1895 : « qui veut se promener de nuit doit prévoir de se munir d'une lanterne »<sup>61</sup>.

Mais l'électricité et les tramways ne sont pas les seuls réseaux d'infrastructures dans la mise en place et l'entretien desquels la ville ait eu à faire face à des difficultés. A cause de la constante détérioration de la

qualité de l'eau de la Barada, on décida, sous le Gouverneur Ḥusayn Nāzīm Pascha de réformer le système d'adduction. A cette fin, c'est la source de Fiḡa qui fut choisie, et reliée à la ville par une conduite de forte capacité. Ces travaux étaient finis en 1906, et l'eau débouchait à al-'Afiḡ<sup>62</sup>. L'idée de ce projet était venue après l'épidémie de choléra de 1903. A partir du mois de septembre de cette année-là, une taxe de 5 piastres avait été prélevée sur le pétrole dans le but de financer le service des eaux<sup>63</sup>. On ne sait pas précisément dans quelle mesure cette initiative visant à améliorer la fourniture d'eau potable a été prise par le Gouverneur seul, et quel fut le rôle de la municipalité. Il apparaît que c'est l'ingénieur italien Ravotti, actif déjà dans la région à l'occasion de la construction du chemin de fer du Hedjaz, qui a établi les premiers plans et fourni le premier devis<sup>64</sup>. Le consul britannique note pour l'année 1907 : "... the Ain Fijeh water supply undertaking makes fairly rapid progress..."<sup>65</sup>. En 1908 les travaux de construction de la conduite, longue de 23 km, qui menait au réservoir, étaient terminés. Dès 1909 la ville était dotée de 250 fontaines publiques, qui desservaient les différents quartiers. Mais cette mesure n'était pas non plus exempte de potentialités de conflit. Pour favoriser l'utilisation de ces fontaines publiques, la municipalité fut amenée à interdire rapidement l'activité des porteurs d'eau traditionnels<sup>66</sup>. La ville mit également en place d'autres services publics, par exemple le service de nettoyage des rues. Faḡrī al-Bārūdī se souvient que les gens se chargeaient du balayage devant chez eux, et que la ville s'occupait des rues. L'administration municipale mit de plus en place un service d'incendie (*ḥarīq ma'mūrī*)<sup>67</sup>. Le Gouverneur Nāzīm Pascha avait fait venir d'Allemagne en 1902, pour 750 Livres ottomanes, tout l'équipement d'une brigade de pompiers. Avec le commandant de la brigade militaire (*muḡḡir*), il avait mis en place toute une brigade de pompiers, composée de 120 hommes, et mise à disposition de la municipalité. Mais dix ans plus tard une grande partie de l'équipement était déjà périmée<sup>68</sup>.

Malheureusement, aucun des documents accessibles ne peut permettre de déterminer précisément le rôle et l'efficacité des organes de l'administration municipale dans la planification et les processus décisionnels. Car la relative autonomie d'une administration municipale confrontée à de nombreuses difficultés, notamment dans le domaine financier, avait de fait placé celle-ci plus d'une fois dans une situation critique. Le détournement de fonds, et une situation d'urgence financière généralisée, constituaient son problème le plus aigu. En avril 1910 par

exemple, le conseil municipal était dissout par le *wālī*, et en juillet de la même année, pour cause de scandale financier, il l'était de nouveau<sup>69</sup>. Diverses notes du consul britannique montrent que c'est particulièrement le président du conseil municipal qui était la cible d'une attention publique particulière et l'objet des contrôles. Ḥalīl Pasha al-'Azm, réputé pour œuvrer plus pour ses propres intérêts que pour ceux de la ville, connut ainsi une forte impopularité lors de son mandat de président du conseil municipal (1901-1905). Quant à 'Arīf Efendī al-Qudṣī, il est jugé responsable de la mauvaise situation des finances municipales en 1909, alors que Munīr Efendī Ya'qūb n'est resté que deux mois en poste. Le consul britannique note à son sujet : "... he resigned ... as he failed to fulfil the duties of post in such a way as to satisfy public opinion ..." <sup>70</sup>. Un personnage comme Muḡammad Kurd 'Alī a également âprement critiqué la situation financière de la ville :

Dans les pays civilisés, les conseils municipaux ont une signification bien plus grande. Lorsqu'on utilise le mot municipalité (Baladiya), on parle d'une administration qui s'occupe de la culture et de la prospérité de la ville. Ce n'est pas le cas chez nous. La municipalité n'a été jusqu'ici, et reste, qu'un garde-manger (ma'kala), dont les ressources n'ont été utilisées qu'au profit de quelques-uns. [...] Même quand la Baladiya s'occupe sérieusement d'élargir quelques rues et de paver quelques chemins, ce qu'elle dépense ne correspond pas à ce qu'elle prélève sur la population. Le conseil municipal est à présent contraint de payer les salaires de la gendarmerie et de la police et des traitements mensuels pour des personnes qui ont quitté l'administration. En conséquence, il va falloir différer la mise en œuvre des travaux d'amélioration de la voirie, ou diminuer les dépenses pour le nettoyage des rues, le ramassage des ordures, l'éclairage public de certains quartiers ou d'autres tâches<sup>71</sup>.

Le consul britannique note pour 1901 qu'après les dépenses liées aux travaux du nouveau *saray*, de l'hôpital ainsi que de la reconstruction de la mosquée des Umayyades, il ne restait plus d'argent pour les travaux d'élargissement des rues<sup>72</sup>. D'un autre côté, on peut néanmoins affirmer que les mesures prônées et appliquées par la municipalité ont un effet sur le paysage urbain qui a dépassé le stade de projet, et a amené à une véritable rénovation de la structure urbaine de Damas. L'efficacité de l'organe municipal de planification peut par exemple se mesurer par les dispositions prises en vue de la visite du couple impérial allemand en 1898, lorsque

les rues adjacentes au grand bazar et à la mairie, ont été l'objet d'une réelle amélioration. Sarkīs observe en 1898, que plus de 5000 façades et commerces ont été rénovés, sur une longueur de plus de 10 miles<sup>73</sup>. Ainsi, malgré des problèmes financiers récurrents, le rôle de la municipalité dans les transformations urbaines de Damas doit-il être évalué à l'aune de la conduite de quelques projets, qui encore aujourd'hui marquent le paysage urbain.

#### Autour de la place Marğa

La place Marğa, destinée à devenir le centre des administrations issues des *tanzīmāt*, située *extra muros*, à l'ouest de la ville, a été le premier grand projet de la planification municipale, car il y avait besoin d'espace pour loger les nouvelles autorités. La place a été créée en tant que telle en 1283/1866. En 1302/1884-85, elle est pavée et équipée de trottoirs. En 1310-11/1893-94, des travaux sont entrepris à l'avant du *saray*<sup>74</sup>. Avec la création de la place Marğa, on aménagea aussi les rives de la Barada à l'ouest. Les travaux de construction des quais jusqu'au pont Victoria étaient finis en 1300/1882-83. En 1311/1893-94, on les élargissait et plantait des rangées d'arbres. Mais déjà en 1304/1886-87, les quais avaient été renforcés, et à l'occasion de la visite impériale de 1898 dotés par la municipalité de balustrades métalliques<sup>75</sup>. En 1880-81, les bords du fleuve étaient aménagés plus loin en direction de l'ouest, en sorte que vraisemblablement peu avant 1906 était réalisée pour ce tronçon la liaison avec le nouveau réseau d'adduction d'eau.

En tant que centre de la nouvelle administration, la place Marğa constituait le signe le plus voyant du nouvel ordre urbain et reflétait dans la dimension architecturale la nouvelle vie publique décrite plus haut. « Au milieu des champs » naissaient l'un après l'autre les sièges des différentes nouvelles instances administratives, mises en place sous la responsabilité du gouverneur et devenant peu à peu des institutions autonomes. Certes, certaines administrations restaient-elles abritées par le siège de l'administration du gouverneur, comme le bureau des travaux publics, le conseil d'agriculture et, un temps, la direction de la police, mais la plupart des instances d'administration étaient rapidement dotées de leur propre siège<sup>76</sup>. Ainsi, le conseil municipal, le conseil d'éducation, l'administration des finances (*ad-daftardārīya*), la commission foncière, l'instance d'administration des fondations en *waqf*, la police et le tribunal bénéficièrent-ils de nouveaux bâtiments. Le processus de différenciation ad-

ministrative trouvait de la sorte une expression architecturale. Certains de ces travaux sont mentionnés dans les *Sālnāme*. C'est par la municipalité que l'administration des Postes et télégraphes (*al-barīd wa-l-barq*) fut dotée d'un bâtiment, construit sur le côté nord de la place Marğa en 1300/1882-83. En 1328/1910-11 on construisit le nouveau siège de l'institution de formation des instituteurs (*dār al-mu'allimīn*). Ces nouveaux bâtiments administratifs relevaient vraisemblablement d'une coopération entre administrations municipale et provinciale<sup>77</sup>. C'était aussi peut-être le cas pour ce qui concerne l'administration foncière (*dā'īnat al-amlāk as-sulṭānīya* ou *al-arāḍī as-sinnīya*, en 1900), et vers 1910 du siège de la police, ainsi que du nouveau *saray* (1318/1900-01), qui, d'après Ībiš / Šihābī a été construit par l'ingénieur municipal Muḥammad Bašīr Efendī (en coopération avec le *sar-muhandīs* P. Apéry?)<sup>78</sup>. En 1301/1884-85, le siège de la police est agrandi, sur le côté est de la place Marğa, là où ensuite, en 1902, on construit le théâtre Zahrat Dimašq<sup>79</sup>. En face, entre 1297/1879-80 et 1299/1881-82, une ancienne prison est restaurée, mais ensuite détruite en 1310/1892-1893 ou 1311/1893-94 pour faire place à la construction de la nouvelle mairie<sup>80</sup>.

#### La mairie



Fig. 10. Plan de la mairie et de l'administration de santé



(Source: Lemke)

Fig. 11. La mairie et l'administration de santé

La mairie, construite entre 1310/1892-93 et 1311/1893-94 en tant que siège du conseil municipal, constituait au début le bâtiment le plus remarquable de la place Marğa après le saray<sup>81</sup>. On ne sait pas où se réunissait auparavant le conseil municipal, qui existait pourtant depuis 1868. Kremer mentionne pour le début des années 1850 la réunion du „conseil municipal“ – sans doute le mağlis al-idāra- dans la résidence wālī. D'après le journal aš-Šām, il y avait en 1896 deux bâtiments pour la municipalité (baladiya), dont peut-être un dans la vieille ville, *intra muros*, et compétent pour cette aire-là.

De 1900 à 1904, la mairie a été utilisée également par le wālī et le daftardār, en attendant la fin des travaux du nouveau saray en 1904<sup>82</sup>. Le bâtiment, outre la salle de réunion du conseil, comprenait des bureaux pour le maire (ra'īs al-mağlis al-baladī), les assistants du conseil (mu'āwin ar-ra'īs), les secrétaires (kātīb) et les comptables (muḥāsib)<sup>83</sup>.

Le lieu de réunion des responsables élus de la gestion urbaine n'avait cependant pas qu'un rôle fonctionnel, mais revêtait aussi une signification symbolique. Le bâtiment était en outre bien en vue du public et situé dans un lieu de passage et de prestige. C'était-là l'expression d'un nouveau principe de gestion et de planification.



(Source: van Berchem)

Fig. 12: La place Marğa avec la mairie - 1900



(Source: Lemke)

Fig. 13: La place Marğa avec la mairie

Mais les bâtiments administratifs étaient aussi le signe de la présence de l'Etat ottoman, qui avait un rôle important de régulation dans de nombreux domaines de la vie publique et privée des habitants de Damas. L'emblème de l'Etat ottoman, l'étoile et le croissant de lune, était en bonne vue sur la façade de la mairie. On trouvait aussi cet élément de décor sur les maisons des membres du conseil municipal, comme l'indiquent les données de mon échantillon de bâtiments de l'époque ottomane. M. Fawzī Pascha al-'Azm, M. Ḥasan Āgā al-Bārūdī, Maḥmūd Efendī Ḥūga, Aḥmad Muḥtār ainsi que Ḥikmat Pascha Mardam Bek, Salīm Efendī al-Quwatli, Gibrān Efendī ou encore Rūfā'il Efendī Šamiya et Salīm Efendī aš-Šawī, mais encore de nombreux autres habitants de Damas, avaient fait apposer l'emblème ottoman sur leurs demeures, élément de décor inconnu à Damas avant la période des réformes. Même

s'ils ont été enlevés du siège de la municipalité, ces symboles sont restés sur de nombreuses mosquées, sur des monuments commémoratifs ou sur des maisons privées bien après la chute de l'Empire. C'est à la mairie qu'a été proclamée le 8 mars 1920 l'indépendance du Royaume arabe de Malik Fayçal. A cette occasion, les symboles ottomans avaient été remplacés par un soleil rayonnant, peu modifié ensuite pendant la période du mandat français (Fig. 15). La mairie, au cœur du nouveau centre ville, était aussi un des symboles d'une nouvelle conception de l'espace public.



(Source: Lembe)

Fig.14: La mairie ~ 1910



(Source: Lembe)

Fig. 15: La mairie en 1920

### L'espace public

L'aspect public et le besoin de représentation du nouvel ordre étatique et urbain constituaient des éléments dont la convergence était au tournant du siècle la formation d'un nouveau langage architectural. La raison en était l'importance accordée à l'espace public, dont la protection était même l'objet d'une loi<sup>84</sup>. Les rues élargies et les places avaient créé de l'espace public, dans lequel on se donnait à voir et dans lequel on se rencontrait aussi bien pour le temps libre que pour des réunions politiques. Les nouvelles autorités n'étaient plus autant qu'auparavant assemblées dans un seul bâtiment, mais au contraire réparties dans différents bâtiments donnant chacun sur une grande place ou, par une façade propice à la représentation, sur une rue élargie. Même les maisons privées n'étaient plus négligées comme jusqu'au milieu du XIXe siècle, et les façades, même intérieures donnant sur la cour, étaient l'objet d'un soin nouveau. Depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, les propriétaires tenaient, même dans les ruelles, à faire construire une façade de représentation. La représentation publique par le biais de l'architecture devenait de plus en plus importante. Avant même la célèbre colonne commémorative de la liaison télégraphique située au milieu de la place Margā, fut ainsi érigée devant le nouveau saray le premier monument commémoratif de la Damas ottomane. Une inscription datant de 1900-01, avec le sceau (tuğrā) d'Abdülhamid, désigne le conseil municipal comme commanditaire de la colonne, à l'occasion du jubilé du Sultan. Mais bien que dans de nombreuses autres villes de l'empire l'architecture publique ait été complétée par la construction d'une tour de l'horloge, il ne semble pas que cela ait été le cas à Damas.

La municipalité s'employait à protéger et aménager cet espace public. Ainsi fut créé en 1295/1878, sous Midhat Pascha, le premier parc municipal, le long de la Barada, à l'ouest de la place Margā. C'est là que se trouvait le Café de la Municipalité<sup>85</sup>. Mais le Café et le parc durent être fermés en 1312-13/1895-96, pour faire place à la construction du nouveau saray. Un nouveau parc fut ensuite aménagé en face de l'institution de formation des instituteurs (dār al-mu'allimīn)<sup>86</sup>.



(Source: Oberkumars/Zimmerer)

Fig. 16: Mairie, parc municipal et Café de la Municipalité

#### Les infrastructures de santé

Au cours des dernières années du XIXe siècle, l'administration municipale s'attacha à construire les éléments d'une infrastructure de santé moderne. L'hygiène publique constituait un des points importants de la réforme des structures urbaines et de l'implantation du nouvel ordre étatique. Déjà avant 1875, on avait construit un abattoir dans le quartier d'al-Mīdān, afin de pouvoir bannir cette pratique des rues de la ville<sup>87</sup>. La municipalité prit également la responsabilité de la distribution des médicaments, et fonda, à la fin du XIXe, une pharmacie publique. Près de la mairie, au tout début du XXe siècle, fut construit un bâtiment dont tout laisse à penser qu'il abrita cette pharmacie municipale (Wulzinger / Watzinger)<sup>88</sup>. La municipalité créa aussi un poste de médecin municipal<sup>89</sup>.

Mais la mesure principale prise par la ville dans la constitution d'une infrastructure moderne de santé publique est assurément la construction du nouvel hôpital al-Ġurabā, dont le projet est mentionné dans les almanachs à partir de 1294/1877, et qui fut réalisé entre 1314/1896-97 et 1317/1899<sup>90</sup>. Il n'y avait auparavant qu'un hôpital militaire dans la rue Ṣālihiya et un hôpital des missionnaires dans la rue al-Qaṣā'.

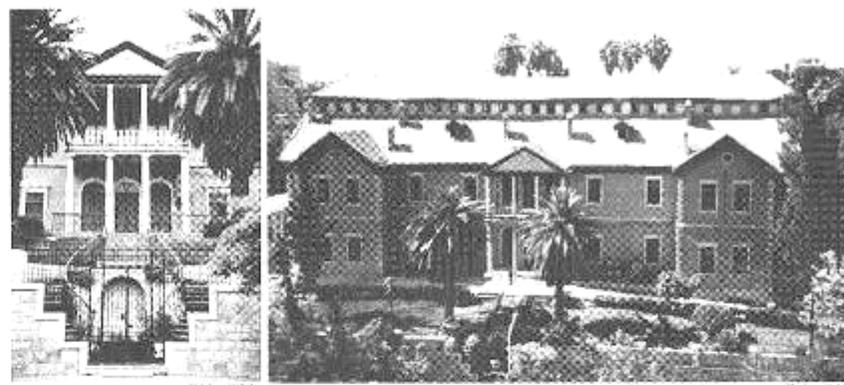


Fig. 17: Hôpital Ġurabā Fig. 18: Hôpital Ġurabā (1999)

Il apparaît aussi clairement que la municipalité a, au moins en partie, financé la construction<sup>91</sup>. Al-Ībiṣ et aṣ-Ṣihābī mentionnent l'ingénieur municipal Muḥammad Baṣīr Efendī en tant qu'architecte responsable du projet<sup>92</sup>. L'hôpital al-Ġurabā remplaçait l'institution médiévale du Bimaristān Nūr ad-Dīn, et a aussi bénéficié des ressources de la fondation waqf de cet hôpital du XIIIe siècle. A côté du nouvel hôpital fut édifié durant la même période (1818/1900-01) un sanatorium (ṭimārḥāna / dar üṣ-ṣifa)<sup>93</sup>.



Fig. 19: Hôpital al-Ġurabā, Plan du R.d.C.

L'hôpital Ġurabā, dont la construction avait coûté 800 000 Livres ottomanes, fut équipé des appareils médicaux les plus modernes, et rapidement promu vitrine de l'administration. Le Sultan lui-même reçut toute une documentation photographique à ce sujet, qui met en évidence les salles d'opération modernes<sup>94</sup>. Le consul britannique note : "... the inspection of the Municipal hospital the buildings, inauguration and successful administration of which have constituted the special hobby of the Vali..." A la grande joie du wālī Nāzīm Pascha, le Général Loëros Pascha, Professeur de Pathologie (Imperial Medical College), fit savoir que l'hôpital était, "in his opinion ... the best hospital under Turkish administration in the Empire..."<sup>95</sup>. Ce magnifique bâtiment, bien en vue sur une hauteur, jouait parfaitement son rôle de promotion de la modernité de la nouvelle infrastructure de santé publique.

#### Les sūqs

La construction la plus significative entreprise par la municipalité était cependant liée à l'activité commerciale. Le Sūq al-Ĥamīdiya devint rapidement en effet la plus renommée et la plus grande rue commerciale de la ville, et le lien le plus direct entre la vieille ville et le nouveau centre ottoman moderne. Ce Sūq, qui reliait aussi les deux plus importants bâtiments historiques de la ville, la mosquée des Umayyades et la Citadelle, fut construit dans sa partie occidentale en tant que reprise d'anciens bâtiments, alors que la partie orientale fut construite à neuf. La construction du Sūq al-Ĥamīdiya fut supervisée par la municipalité, et vraisemblablement dirigée par ses architectes. L'édifice fait 450 mètres de long, et s'articule autour d'une rue commerciale dont la largeur oscille entre 8,70 et 9,90 mètres.

En 1301/1883-84 fut aussi percée une nouvelle rue commerciale en prolongation du Sūq al-Ġadīd, qui datait du XVIIIe siècle, en direction du Sūq al-Miskīya. C'était une modification décisive, puisque le nouveau Sūq al-Ĥamīdiya et l'ancien Sūq al-Ġadīd (ensuite agrandi) permettaient une liaison directe entre la mosquée des Umayyades et le nouveau centre ville autour de la place Marġa. En 1304/1886 (al-Ĥuṣnī) ou en 1889 (Lisān al-Ĥāl), le Sūq fut doté d'un toit en bois<sup>96</sup>.

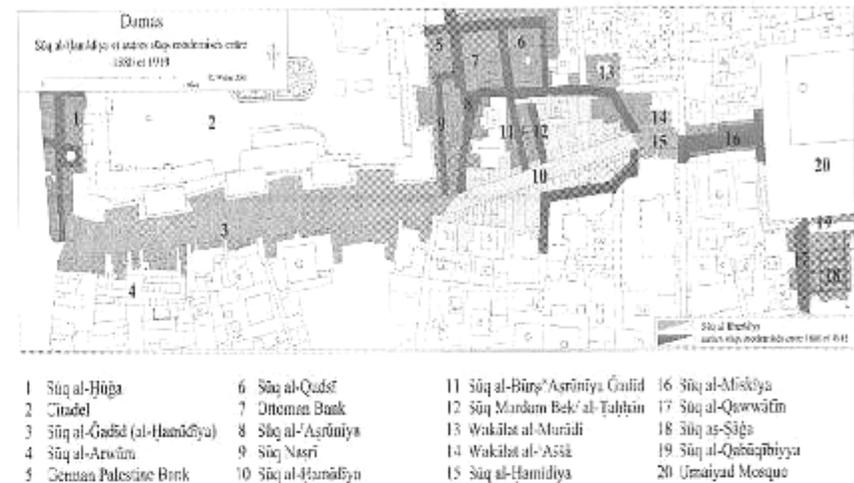


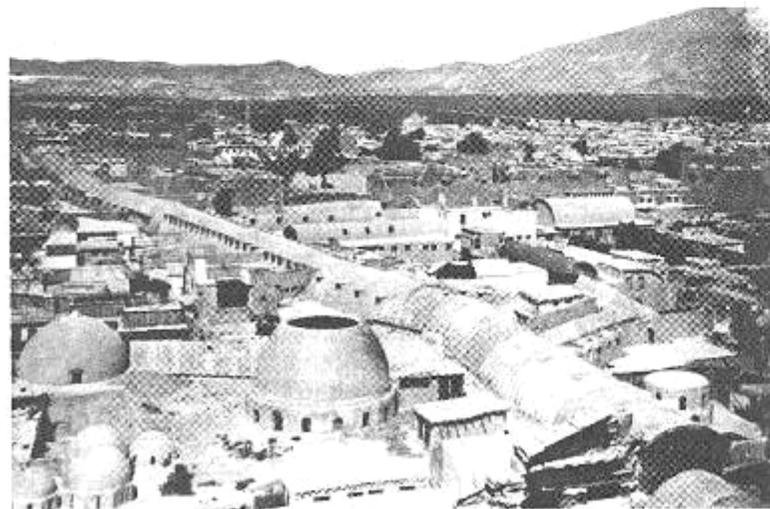
Fig. 20: Sūq al-Ĥamīdiya

L'aménagement du Sūq al-Ĥamīdiya eut des répercussions sur l'étréit Sūq al-Ġadīd, qui à l'origine avait été sous Muḥammad Pascha al-'Azīm en 1195/1780-81 construit contre le fossé sud de la citadelle et est aujourd'hui connu en tant que partie occidentale du Sūq al-Ĥamīdiya (Fig. 21). Au début des années 1890, on combla ce fossé, pour élargir la rue du bazar et en 1894 on aménagea le Sūq al-Ġadīd (Fig. 22-23). Grâce à l'espace fourni par le comblement des fossés de la citadelle au nord du Sūq, il était possible, contrairement à l'autre côté, de mettre en œuvre un partage généreux des parcelles pour l'agrandissement des magasins (Fig. 20).



(Source: Oberhammer/Zimmerer)

Fig. 21: Le Sūq al-Ḥamīdiyya (à l'avant) et le Sūq al-Ġadīd (à l'arrière gauche), vers 1890



(Source: Messbildarchiv)

Fig. 22: Le Sūq al-Ḥamīdiyya (à l'avant) et le Sūq al-Ġadīd (à l'arrière gauche), vers 1905

La majeure partie des parcelles de la rangée sud de magasins correspond vraisemblablement en gros au Sūq al-Ġadīd de 1195/1780-81. Les murs médiévaux de la ville à l'ouest du sūq avaient déjà été abattus, au moment de la construction du Sūq al-Ḥamīdiyya<sup>97</sup>. Le Sūq al-Ḥamīdiyya constituait à l'est une véritable percée au travers des bâtiments d'habitation et les propriétaires des terrains y avaient fait construire des bâtiments commerciaux<sup>98</sup>.

Le nouveau Sūq n'était pas seulement remarquable par sa longueur, mais aussi en raison de ses généreuses hauteurs, qui tendaient à le rapprocher du style des galeries européennes de l'époque. De chaque côté, de larges rues rectilignes le bordaient, décorées sur deux étages de façades modernes. Au rez-de-chaussée, les magasins, dotés de belles vitrines étaient alignés, et leur taille était largement supérieure à ce que l'on connaissait jusque-là. La voûte de bois, remplacée là comme dans les autres rues du bazar après l'incendie de 1912 par les toits de tuile que l'on connaît encore aujourd'hui, contribuait à donner au Sūqs un aspect de modernité<sup>99</sup>. Ce sūq, construit par la municipalité, a vraisemblablement été planifié par l'ingénieur municipal, et a contribué à fixer des normes que les autres sūqs ont ensuite suivies.



(Source: El-Hage)

Fig. 23: Les Sūq al-Ḥamīdiyya / al-Ġadīd peu avant 1893, durant la construction de la mairie



(Source: Lemke)

Fig. 24: Les Sūq al-Ḥamīdiyya / al-Ġadīd vers 1915

(Les photos des Fig. 23 et Fig. 24 ont été prises du même endroit)

Ce grand projet a été accompagné de la construction de tout un ensemble de bâtiments annexes, qui reliaient le Sūq al-Ḥamīdiyya au nouveau centre ville de la place Marġa et renforçaient la fonction de lien entre la vieille ville et la nouvelle ville (Fig. 20 et 25). A la suite de la valorisation des espaces du marché aux chevaux (Sūq al-Ḥayl) à cause de la liaison avec la place Marġa, celui-ci fut transféré en 1893-94 hors de la ville (al-Marġ).

En plus des travaux de voirie liés au Sūq al-ʿAtīq (1265m<sup>2</sup>), l'année 1310/1892-93 est marquée par la construction d'une fontaine. La rue qui se situe immédiatement au sud a été pavée entre 1306/1888-89 et 1307/1889-90, et en 1310-11/1893-94 le Sūq al-Ġimāl aménagé. Le Sūq az-Zarābliya avait déjà été pavé un an auparavant. Les indications contenues dans les Sālnāme sur la construction d'un très long et large Sūq dans la lignée du Sūq Sārūġa en 1304/1886-87 se rapportent sans doute au Sūq as-Surūġiya, qui a été rénové à la fin du XIXe siècle dans le style du Sūq al-Ḥamīdiyya<sup>100</sup>. Le raccordement à l'est du Sūq al-Ḥamīdiyya vers Bāb al-Barīd et le Sūq al-Miskīya, créant un passage vers la mosquée des Umayyades fut également aménagé à la même époque<sup>101</sup>. De la sorte était né dans la partie occidentale de la ville un nouvel axe, reliant la mosquée des Umayyades à la place Marġa en passant par le Sūq al-Ḥamīdiyya, la place elle-même s'articulant

plus à l'ouest avec les quais de la Barada, l'institut de formation des instituteurs, l'hôpital Ġurabā et le parc municipal (Fig. 20 et 25). A l'origine de ce nouvel axe urbain se trouvait bien le conseil municipal.

### Conclusion

Damas, un des centres classiques de la culture orientale, n'est pas entrée dans la modernité urbaine avec la période du Mandat français (1920-1946), contrairement à ce que l'on affirme encore trop souvent. Comme illustré dans cet article avec de nombreux exemples concernant l'espace public, les transports, les infrastructures, le système de santé publique, mais aussi les équipements commerciaux et le secteur de l'immobilier, la capitale de la Syrie a connu à partir essentiellement des réformes provinciales de 1864 de profonds changements, conduits par la municipalité. Les planificateurs ont principalement fixé leur attention sur la construction d'un nouveau quartier *extra muros*, du nouveau centre ville autour de la place Marġa et sur l'aménagement du Sūq al-Ḥamīdiyya et des marchés de l'ouest de la ville. Mais les nouvelles idées directrices dans le secteur de la construction privée, codifiées par tout un ensemble de règles, ainsi que les nombreux travaux d'élargissement viaire et de voirie ont également changé l'aspect de la vieille ville *intra muros*. L'administration se targuait ainsi pour l'année 1312-13/1895-96 d'avoir construit 3,3 km de canalisations, d'avoir amélioré 21800 m<sup>2</sup> d'espace viaire et construit à neuf 7200 m<sup>2</sup>, pour l'essentiel dans la vieille ville<sup>102</sup>.

Damas n'est en rien un cas isolé. Dans de nombreuses villes ottomanes, on constate des développements tout à fait similaires. Jens Hanssen a par exemple montré que le conseil municipal de Beyrouth avait joué un rôle essentiel dans la modernisation de cette ville et de son paysage urbain. Bien que Beyrouth, comme d'autres villes-ports, ait hébergé une communauté européenne plus nombreuse et plus influente, là aussi son rôle dans l'impulsion modernisatrice et la planification semble avoir été limité. Les principales villes de l'Empire ottoman se sont ainsi développées à partir du milieu du XIXe siècle dans une direction concordante. Des règles communes régissant le secteur de la construction, de nouvelles institutions administratives, mais également une conception renouvelée de ce que sont la ville et l'architecture, les ont conduites vers une communauté de paysage urbain. Dans de nombreuses villes de l'Empire ont trouvé ainsi des réalisations comparables à la place Marġa de Damas, conçues comme cœur d'un nouveau quartier administratif

(Tanzīmāt-City). La place at-Till à Tripoli (du Levant), avec sa tour de l'horloge en est une illustration. De même, Sāḥat al-Burğ est à Beyrouth, aussi bien par sa genèse que par l'idée qui en a sous-tendu le développement, étroitement parallèle à la place Marğa de Damas. Les villes de l'Empire ottoman, comme Damas, Beyrouth, Kastamonu et beaucoup d'autres<sup>103</sup>, étaient à l'image des nouveaux principes relatifs à la vie publique, à la représentation du pouvoir, à l'aménagement urbain et au gouvernement urbain. La ville, en somme, était en soi partie prenante d'un monde en cours de modernisation.

Avec les nouvelles règles de construction et la création d'une instance de planification urbaine, avec aussi l'apport de nouveaux experts, il devenait possible de développer un nouveau type de gestion urbaine, jusque-là inconnu dans cette forme en Syrie, d'autant plus que cette exigence de planification urbaine n'est en rien restée une simple règle écrite mais a au contraire été largement appliquée. De nombreux quartiers d'habitation ont été créés selon les nouvelles règles de planification urbaine, et ont été mis en place à la fois un nouveau centre mercantile, le Sūq al-Ḥamīdiya et un nouveau centre administratif, autour de la place Marğa. De nombreuses rues ont de plus été élargies, un réseau moderne d'infrastructures mis en place, ainsi qu'un système d'établissements de santé publique et de nombreux autres services. La raison de toutes ces initiatives est assurément le fait qu'après les massacres de 1860 Damas a été promue capitale d'une province modèle et objet d'une grande attention réformatrice. Le besoin de créer de nouveaux espaces commerciaux ou d'habitation aménagés selon de nouveaux modèles de planification semble avoir également fait partie des moyens de conjurer la crise précédente<sup>104</sup>. L'image trop répandue d'une société conservatrice méfiante à l'égard des réformes est assurément erronée<sup>105</sup>.

L'instance responsable des interventions dans le champ urbain était contrôlée par le groupe des habitants les plus fortunés et était donc dépendante des intérêts de ce groupe. La politique de la municipalité est ainsi représentative des aspirations de cette couche de la société. Les réformes dans les domaines des transports publics, des infrastructures, du commerce ou de la santé n'étaient pas seulement de simples décrets, mais représentaient aussi l'expression d'intérêts publics et privés. Cela est particulièrement clair dans le cas des *sūqs*. Mais malgré les controverses et les conflits d'intérêts, on ne trouve dans les sources que peu de traces d'opposition au processus de modernisation urbaine lui-même, sauf pour

le cas de la construction du *sūq* du gouverneur Mīdḥat Pascha, où l'on a trace de fortes contestations, à cause de la destruction des constructions qui se trouvaient sur le tracé du nouveau *sūq*<sup>106</sup>. Les critiques envers la municipalité étaient généralement exprimées dans les journaux, et les revendications passaient souvent par ce biais<sup>107</sup>.

L'efficacité de l'instance municipale dans l'utilisation de ses ressources financières est en revanche difficile à évaluer. Même si la liste des réalisations portées à bien montre qu'elle a assurément joué un rôle primordial dans les transformations urbaines à Damas entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, on peut légitimement penser qu'elle est dans ce domaine souvent restée en retrait par rapport à ses possibilités. Les principes d'une participation institutionnalisée, d'une administration financière autonome, et de l'aménagement de l'espace public par une planification moderne ont été cependant largement appliqués, avec certes quelques difficultés. L'activité du conseil municipal se lit aisément dans le paysage urbain, même si, pour conclure avec les mots de Kurd 'Alī, dans l'application des nouvelles possibilités offertes par les statuts de l'autonomie municipale, tout ne s'est pas toujours passé comme cela aurait dû:

Par ma vie! Si l'on confiait les revenus de la Baladiya à un homme de confiance, qui appliquerait à la lettre les principes de bonne administration et les préceptes de la loi municipale, (...) Damas deviendrait en quelques années le bijou de toutes les provinces ottomanes, n'ayant rien à envier aux villes européennes<sup>108</sup>.





## Notes

- 1 Le terme Syrie désigne avant 1920 l'espace culturel syrien (Bilād aš-Šām), qui couvre une aire à laquelle appartiennent aujourd'hui la Syrie, le Liban, la Jordanie, la Palestine et Israël. En 1864 est créée la province ottomane de Syrie (*Wilāyat Sūrīya*, auparavant *lyālat aš-Šām*) avec comme capitale Damas.
- 2 Sur l'influence de l'architecture ottomane et sur la pérennité des modèles locaux, voir: Kafescioğlu (1999), Meinecke (1978), Weber (1997-1998).
- 3 Cette enquête a été réalisée grâce à un financement de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) et du Deutsches Archäologisches Institut (DAI) de Damas. Elle a reçu également le soutien de l'Administration Syrienne des Antiquités. Je souhaite aussi remercier Beshr al-Barri pour son assistance pour les illustrations, et Wolf-Dieter Lemke pour m'avoir permis de publier les cartes postales historiques de sa collection. Cet article a été traduit de l'allemand par Denis Bocquet.
- 4 Les Archives nationales syriennes (Markaz al-Waṭā'i'iq al-Tāriḥīya) seront ici désignées par l'abréviation MWT. S sera employé pour *siḡill* et W pour *waṭīqa*. Pour les almanach provinciaux ottomans (Sūrīye Vi-lāyetini) Sāl-nāmesi), on écrira : Sāl-nāme volume (année *hiḡrī* / année *milādī*). En outre ont été consultées les archives des consulats étrangers à Damas, notamment au Public Record Office de Londres, séries du Foreign Office (PRO-FO) et aux Politisches Archiv des Auswärtiges Amt (AA, autrefois Bonn). Les guides de voyage, ou les relations de voyages, ainsi que les journaux d'époque ont également été utilisés comme sources, de même que des autobiographies ou des travaux prosopographiques ou biographiques. Je voudrais ici remercier pour ces aspects Akram al-Ulabi pour son aide dans mes recherches aux archives nationales, ainsi que Da'd Hakim, directrice des archives.
- 5 Voir 'Azms u.a.: Barbir (1980), al-Munaḡḡid (1949) 77 ff; Rāfiq (1965) 235 ff; Schatkowski-Schilcher (1985) 29 ff.
- 6 Voir: Philipp (2001).
- 7 Tous les chiffres communiqués ici sont des estimations réalisées à partir des données disponibles dans les récits de voyages et Sāl-nāme. Sur l'élaboration des données brutes des Sāl-nāme, pour prendre en compte femmes et enfants: Weber (2001) 91 f.

- 8 On trouve l'écho dans les sources de l'existence depuis l'époque des Mamelouks (1260-1516), d'un *dīwān al-bisba*, chargé de l'ordre public et urbain, dont les fonctions précises n'ont pas encore été étudiées.
- 9 Sont aussi évoqués dans la littérature un *maḡlis al-mulkiya* et un conseil militaire (*maḡlis al-'askariya*), dont les fonctions précises ne sont pas non plus connues. Voir: Bowring (1973) 102 f.; Ghazzal (1993) 47 ff.; Ma'oz (1968, Reform) 90 ff.; Kurd 'Alī (1984) 36 f.
- 10 Sur le *maḡlis* ottoman à Damas à partir de 1840: 'Awaḡ (1969) 102 ff.; al-'Azma (1987) 183; Davison (1968) 98 ff.; Ghazzal (1993) 47 ff.; Kornrumpf (1975); Kremer (1853) 246 f.; Ma'oz (1968, Impact) 338 f.; (1968, Reform) 89 ff., 198 f.; Schatkowski Schilcher (1985) 53 f., 203, 213; Shamir (1968) 360 f.; Shaw (1992); Thompson (1993); al-Uṣṭuwānī (1980) 40 ff.
- 11 Également nommé *maḡlis aš-šūrā* ou *maḡlis šūrā aš-šām al-'alī*. MWT (AS) Siḡill 5 (1259-60/1843-45); Awāmir as-Sultāniya (Siḡill 1-11). Voir : Ghazzal (1993) 24 f., 56 f.; Thompson (1993).
- 12 Voir: MWT (AS) S5/W106 (1260/1844). On trouve nommés les quartiers et les membres suivants: al-Qanawāt: Muḡammad 'Alī al-Ġa'farī et Muḡammad Āḡā Tammur; al-Qaymarīya: Anīs al-Ḥalabī, Muṣṭafā al-Pascha; aš-Šāliḥīya: Ḥalīl Āḡā 'Abīd, Muḡammad Āḡā Barbūr; al-'Amāra: Ḥamza aṭ-Ṭawwāšī, Abū Našīr et Arslān Āḡā al-Ḥaššās; aš-Šāḡūr: 'Abd al-Laṭīf Efendī, Muḡammad ibn Ismā'il; al-Midān al-Fawqānī: Ḥusayn Āḡā Šammūṭ et Abī 'Alī Rašīd; al-Midān at-Taḥṭānī: Yūsuf Āḡā, Muḡammad ibn aš-Šayḥ 'Alī et Sa'id al-'Abdlī; Sūq Sārūḡa: Ḥasan Āḡā et As'ad Āḡā aṭ-Ṭawīl. Al-Uṣṭuwānī évoque les membres suivants pour avant 1850: Aḡmad Efendī al-'Aṭṭār al-Ḥasībī, Muṣṭafā Ḥalabī Yūnis-Zādeh, Maḡmūd Efendī Ḥamza al-'Aḡlānī, Muḡammad Efendī al-Munīr, 'Alī Bek Mardam Bek, Muḡammad Bek al-'Azma. Pour 1850 les membres suivants: 'Uṭmān Bek, président, Aḡmad al-Mālikī; 'Abdallāh al-'Azīm; 'Umar ibn 'Abd al-Ġannī ibn Muḡammad al-Ġazzī; Šāliḥ Āḡā al-Muḡāynī. Voir: al-Uṣṭuwānī (1994) 150 f. Thompson évoque six fonctionnaires d'Etat siégeant *ex officio* et sept notables. Thompson (1993) 462. Sur le *maḡlis al-idāra* voir aussi: Kremer (1853) 246 f. Selon al-Uṣṭuwānī en 1850 le fonctionnaire ottoman 'Uṭmān Bek a été nommé président du *maḡlis* et *daḡjardār*. Voir aussi: al-Uṣṭuwānī (1994) 149, Anm. 5.
- 13 Voir: MWT (AS) S5/W69 (1260/1844); S5/W68 (1260/1844). Il y avait aussi une commission à Istanbul chargée des travaux publics (*imariye*

- meclisi*), dont les inspecteurs supervisaient les travaux routiers dans tout l'empire. Sur les compétences du *mağlis*: Findley (1986) 11; Ghazzal (1993) 62 ff.; Ma'oz (1968, Reform) 93 ff.
- 14 Il existait à Istanbul, en tant que précurseur du conseil municipal, depuis les années 1850, le *şehir emaneti*, doté de compétences tout à fait comparables. Voir: Rosenthal (1980), p. 35. Sur le terme *baladīya*, à partir de l'exemple de Tripoli (Libye): Lafi (2002), sur Jérusalem : Kark (1980) et sur Alexandrie: Reimer (1996). Sur Damas, et le rôle du conseil municipal: Kurd 'Alī (1983) V, p.131.; Schatkowski Schilcher (1985) 203, 213; Shamir (1968) 360. Sur Beyrouth, voir les travaux de J. Hanssen.
- 15 Voir: 'Awaḍ (1969) 109.
- 16 Sālnāme 1(1285/1868-69) 23. Kurd 'Alī écrit en 1901 que le conseil municipal existe depuis environ trente ans. Voir: Kurd 'Alī (1901) 796.
- 17 Voir: 'Awaḍ (1969) 109.
- 18 Les Sālnāme de 1285/1868-69 et de 1286/1869-70 ne donnent que les prénoms. Celui de 1290/1873-74 ne donne pas les noms des membres.
- 19 4 en 1885 et 1886, 2 en 1887 et 1897, et 3 entre 1905 et 1909. Selon al-Ḥuṣnī, Nā'if Pascha a ordonné en 1304/1886-87 une division de la *baladīya* en quatre entités. Voir: al-Ḥuṣnī (1979) I, 274. Pour des raisons de coûts, les deux conseils de 1897 ont été réunis par Nāzim Pascha. Voir: aš-Šām Nr. 68 (14. Ḥamādī at-Ṭānīya 1315/1897) et aš-Šām Nr. 44 (24. Dū 'l-Ḥiğga 1314/1897). Sur les trois conseils, de 1905 à 1909: al-Muqtabas Nr. 6 (27. Dū al-Qa'da 1326/1908); Nr. 28 (17. Şafar 1327/1909); PRO (FO 618-3/ 1.4.1909).
- 20 Voir: Sālnāme 30(1316/1898-99) 125; aš-Šām Nr. 85 (24. Şawwāl 1315/1898).
- 21 Voir: PRO (FO 618-3/ 11.10.1910).
- 22 Selon aš-Šām Nr. 74 (27. Rağab 1315/1897). Voir aussi: Kark (1980) 123; PRO (FO 618-3 / 6.4.1903). Il y avait une commission élue dans chaque bureau pour la supervision des élections. Voir: aš-Šām Nr. 73 (21. Rağab 1315/1897).
- 23 Voir: al-Muqtabas Nr. 28 (17. Şafar 1327/1909); aš-Šām Nr. 85 (24. Şawwāl 1315/1898).
- 24 Voir: Kark (1980) 124.
- 25 Voir: Kark (1980) p. 120; Reimer (1996); Rosenthal (1980), surtout p. 101.
- 26 Voir: aš-Šām Nr. 5 (9. Rabi' al-Awwal 1314/1896).
- 27 Voir: PRO (FO 618-3/6.1.1908).

- 28 Voir, entre autres: Sālnāme 23(1308-09/1891-92) 157; 24(1309-10/1892-93); 25(1310-11/1893-94).
- 29 Le premier almanach a été publié à Istanbul en 1262/1845, à l'époque du Grand Vizir Muṣṭafā Rašīd Pascha. On en trouve pour la *Wilāyat Sūrīya* à partir de 1285/1868. Voir: Sālnāme 30(1316/1898-99) 85; 31(1317/1899-1900). Voir aussi: Bakhit (1982); Duman (1982); al-Ḥuṣnī (1979) I, 270.
- 30 Voir: David (1982) pour Alep et Raymond (1985) pour al-Midān.
- 31 Parshandata, The officialdom of Turkey, d'après Kark (1980) p. 125.
- 32 Voir: Kurd 'Alī (Sept. 1901) 796 f.
- 33 Voir: aš-Šām Nr. 93 (27. Dū 'l-Ḥiğga 1315/1898). Selon MWT (MŞ) S1014/W199 (1311/1894). 126,5 *ğirş* équivalaient à une Livre d'or ottomane.
- 34 Voir: Sālnāme 12(1297/1879-80) 255.
- 35 Voir: Young (1906-07) 69 ff.
- 36 Sur cette question: Fries (2000) 192 f.
- 37 Voir: Lisān al-Hāl (16.12.1889) Nr. 1191; PRO (FO 618-3 / 6.4.1901).
- 38 Les Sālnāme mentionnent la restauration des mosquées 'Isā Bāšā, an-Nābulusī, an-Naqšband, as-Sanğaqdār, as-Suyyās et des mausolées de Bilāl Ḥabašī, Şalāḥ ad-Dīn al-Ayyūbī, aš-Şayḥ Muḥyī ad-Dīn ibn 'Arabī et Şayḥ Ḥusayn al-Ġabāwī. Voir: Sālnāme 14(1299/1881-82) 225; 21(1306/1888-89) 147; 30(1316/1898-99) 237; 31(1317/1899-1900) 132, 135, 136, 243; 32(1318/1900-01) 238.
- 39 Voir: Muqtabas Nr. 188 (10. Rağab 1327/1909).
- 40 Par exemple: Bišāra Efendī, Sālnāme 7(1292/1875) 59; Fāris Efendī, Sālnāme 23(1308-09/1891-92) 68; Farīḍ Muṣṭafā Fā'id Efendī, Sālnāme 31(1317/1899-1900) 125; Pūl Āpri Efendī, Sālnāme 31(1317/1899-1900) 125.
- 41 Par exemple: Bišāra Efendī, Sālnāme 6(1291/1874-75) 46, 49; 7(1292/1875) 59; 11(1296/1878-79) 62; 17(1302/1884-85) 50; Wāsilyādīs Efendī, aš-Šām Nr. 93 (27. Dū 'l-Ḥiğga 1315/1898); Sālnāme 29(1315/1897-98) 99; 31(1317/1899-1900) 98. Sur les assistants: 'Abdāh Efendī, Sulaymān Efendī et Şāhīn Efendī, Sālnāme 29(1315/1897-98) 99.
- 42 Abnīya mudīrī: Fāris Efendī, Sālnāme 1(1285/1868-69) 32; 2(1286/1869-70) 58; 3(1287-88/1870-72) 57; Ismā'il Efendī, Sālnāme 23(1308-09/1891-92) 68. Abnīya mudīrī mu'āwinī: Ḥanā Ġanāğa, Sālnāme 3(1287-88/1870-72) 57; 4(1289/1872-73) 83; 6(1291/1874-75) 49; 7(1292/1875) 59.
- 43 Par exemple: Ismā'il Efendī, Sālnāme 7(1292/1875) 65. Des étrangers étaient également actifs dans ce domaine à Damas. Un document

- consulaire britannique de 1907 évoque un certain Mr. Gaudin, ainsi que les noms de Charté et Yong (Jung?). Voir: Maḥfūz (1985/86) 10; PRO (FO 618-3/6.1.1908).
- 44 Par exemple: conducteur (Qūndūktūr) dans *mubandis* Dā'iresī: Yūsuf Efendī, Sālnāme 7(1292/1875) 65; 13(1298/1880-81) 84, Faḥmī Efendī, Sālnāme 13(1298/1880-81) 84; Zifrākī Efendī, Sālnāme 29(1315/1897-98) 99. Membre du *mubandis* Dā'iresī: Monseigneur Barsisū, Sālnāme 13(1298/1880-81) 84.
- 45 Yellin, d'après Kark (1980) 133.
- 46 Par exemple près de Farḍī Muṣṭafā Fā'iḳ Efendī : Sālnāme 31(1317/1899-1900) 125.
- 47 Voir: Muḥammad Baṣīr Efendī: al-Ībiṣ / aṣ-Šihābī (1996) 257 f.; Sālnāme 29(1315/1897-98) 121.
- 48 Par exemple: 'Abd al-Qādir Efendī, Sālnāme 1(1285/1868-69) 32; 'Alā ad-Dīn Efendī, Sālnāme 5(1290/1873-74) 58; Raslān Efendī, Sālnāme 7(1292/1875) 59; 'Umar Fā'iḳ Efendī, Sālnāme 9(1293/1877) 6; Aḥmad Tawfiḳ Efendī, Sālnāme 10(1295/1878) 60; 11(1296/1878-79) 63.
- 49 Voir: aṣ-Šām, par exemple le nr. 47 (15 Muḥarrām 1315/1897).
- 50 Pour des exemples: MWT (MŠ) S634/W190 (1289/1872); S636/W10 (1289/1872); S727/245 (1298/1881); S974/W145 (1322/1904); S1002/W245 (1312/1894); S1008/W74,78 (1311/1894); S1017/W168, 201, 203 (1312/1894-95); S1161/W89 (1320/1902). Voir aussi: Kark (1980) 134.
- 51 Sur les travaux de voirie et le réseau viaire dans le quartier de la place Marḡa: Weber (1998) 304 ff. Également: Sālnāme 14(1299/1881-82) 255; 15(1300/1882-83) 299; 17(1302/1884-85) 278; 19(1304/1886-87) 253 f.; 25(1310-11/1893-94) 261, 268, 269; 31(1317/1899-1900) 354; Weber (1998) Nr. 102, 103, 106, 107, 110, 113.
- 52 PRO (FO 618-3/ 1.7.1912).
- 53 Voir: 'Abd an-Nūr (1896) 6.
- 54 'Abd an-Nūr (1896).
- 55 Voir aussi: Fries (2000) 194 ff., Weber (2001) 297 ff. Voir aussi les travaux de Jean-Luc Arnaud.
- 56 Voir: Kurd 'Alī (1983) V, 197 ff.; Lisān al-Ḥāl (14.12.1894). Sur les tramways et l'électricité dans l'empire ottoman: MacMillan & Co (1910) 152. Il y avait un tramway à Istanbul depuis 1288/1871-72. Voir: Sālnāme 30(1316/1898-99).
- 57 Voir: Ebel 39/32, 39/31, 33, 34 (avec un reçu signé par Muḥammad 'Alī).

- 58 D'après le contrat de fondation de cette société, trouvé dans les archives de la firme Electrobél, qui lui a succédé, les actionnaires principaux en étaient : 'La Société Générale de Chemins de fer Economiques', 'La Société Générale Belge d'Entreprises Electriques' et La Compagnie Générale de Railways et d'Electricité avec chacune 30% des parts. La Banque de Bruxelles et la Banque de Paris & des Pays Bas participaient à hauteur de 10% chacune. Voir: Ebel 39/17. Voir aussi: 'Awad (1969) 278 f.
- 59 PRO (FO 618-3/11.7.1906).
- 60 PRO (FO 618-3 / 6.2.1913); (FO 618-3 / 1.4.1913). Encore en 1911 Franklin note: "The trams are seen to be well patronised by the natives, and are usually crowded." Franklin (1911) 197. Sur des protestations comparables à Beyrouth, voir: al-Walī (1993) 186 ff. Au Caire : Chalcraft (2002).
- 61 Guide Meyers 3(1895) 208. La première mesure en termes d'infrastructures prise par le gouvernement arabe de Fayṣal fut la reprise de la production d'électricité. Dès le 2 octobre 1918 les rues étaient de nouveau éclairées.
- 62 Sur le service des eaux de Fiḡa.: PRO (FO 618-3/2.6.1908); (FO 618-3/ 1.10.1908); al-Rihawi (1977) 77; Sack (1989) 1.51; al-'Ulābī (1989) 461.
- 63 PRO (FO 618-3/ 3.10.1903).
- 64 PRO (FO 618-3 / 7.1.1904).
- 65 PRO (FO 618-3/ 6.1.1908).
- 66 al-Qāsimī (1988) 185 f.
- 67 Sālnāme 3(1287-88/1870-72) 58; 7(1292/1875) 59.
- 68 PRO (FO 618-3 / 22.1.1903); (FO 618-3/ 30.4.1912).
- 69 PRO (FO 618-3 / 4.4.1910); (FO 618-3/ 12.7.1910).
- 70 PRO (FO 618-3 / 6.4.1901); (FO 618-3 / 4.4.1905); (FO 618-3/ 1.4.1909); (FO 618-3/ 1.7.1909).
- 71 Kurd cAlī (Sept. 1901) 796 f.
- 72 PRO (FO 618-3 / 6.4.1901).
- 73 Sur ce point, et sur les autres mesures prises par la municipalité: Sarkis (1997) 114 ff.
- 74 Sur la construction des ponts (Victoria, Takīya as-Sulaymānīya, Ḥurriya-Brücke): Sālnāme 19(1304/1886-87) 254; 21(1306/1888-89) 146; 24(1309-10/1892-93) 340; 31(1317/1899-1900) 354; Sarkis (1997) 116; Weber (1998) Nr. 97-99. En 1304/1886-87 et 1309/1891-92 sont construits deux autres ponts. Sur les travaux de la place Marḡa : al-Ḥuṣnī (1979) 1, 270; al-Munaḡḡid (1949) 93, Ann. 1; MWT (MŠ) S670/W106 (1252/1875);

- Qasāṭilī (1982) 93 f.; Sālnāme 17(1302/1884-85) 278; 25(1310-11/1893-94) 268; Weber (1998) Nr. 92.
- 75 D'autres travaux ont été entrepris sur les quais en 1309/1892-93. Sur l'aménagement de la Barada: al-Ḥuṣnī (1979) I, 270; al-Munaḡḡid (1949) 93, Anm. 1; Sālnāme 12(1297/1879-80) 355; 15(1300/1882-83) 299; 19(1304/1886-87) 253; 24(1309-10/1892-93) 240; 26(1311-12/1894-95) 245; 31(1317/1899-1900) 254; aš-Šām Nr. 86 (30. Šawwāl 1315/1898); Sarkīs (1997) 116; Weber (1998) Nr. 93.
- 76 Un document consulaire anglais indique qu'au tournant du siècle, les principaux services de l'administration, comme le bureau des taxes, la commission foncière, le bureau des travaux publics, le bureau d'éducation, et celui de la police se trouvaient dans le saray. Voir: PRO (FO 618-3 / 8.1.1902). Le conseil agricole semble avoir été fondé en 1912 (*maḡlis az-zirā'a*). Voir: PRO (FO 618-3/ 2.10.1912).
- 77 Sālnāme 15(1300/1882-83) 299; 29(1315/1897-98) 229; 30(1316/1898-99) 237.
- 78 al-Ībiš / aš-Šihābī (1996) 258. Les documents britanniques confirment que le Saray a été financé par la Baladiya: PRO (FO 618-3 / 6.4.1901).
- 79 Sālnāme 16(1301/1883-84) 348.
- 80 Sālnāme 12(1297/1879-80) 355; 14(1299/1881-82) 355; 19(1304/1886-87) 251; 25(1310-11/1893-94) 269; 26(1311-12/1894-95) 245.
- 81 La résidence du gouverneur Kanḡ Yūsuf Pascha, construite entre 1222/1808 et 1225/1810, qui se trouvait là où se dresse aujourd'hui le bâtiment de la firme 'Abid, a été utilisée entre 1269/1853 et 1896 comme Saray. En 1317/1899-1900 a été construit le nouveau Saray à l'ouest de la mairie. Le bâtiment abrite aujourd'hui le Ministère syrien de l'intérieur. Voir (avec le nouveau Saray). Voir aussi: Weber (1998) Nr. 81 – 83.
- 82 Voir: Kremer (1854) 19; PRO (FO 618-3 / 9.7.1904); aš-Šām Nr. 59 (10. Rabī' at-Ṭānī 1315/1897).
- 83 Sur la mairie, voir: 'Abbāsī (1986) I/2-2-1 (ā), II/5-2 (ā); al-'Azma (1987) 196; Šākir (1990); Sālnāme 25(1310-11/1893-94) 269; 26(1311-12/1894-95) 245; Sarkīs (1997) 139; aš-Šihābī (1990) 40, 44 f.; Weber (1998) Nr. 11; Wulzinger / Watzinger (1924-1984) B/3-1.
- 84 Voir: 'Abd an-Nūr (1896) §5.
- 85 En 1890 Chauvet – Isambert, et en 1893 le guide Baedeker, évoquent un Jardin - café de la Municipalité. Les Sālnāme le désignent sous le nom de al-Ġazīnū. Voir: Baedeker 3(1891) 307 (Plan S. 306 f.); 2(1893) 309

- (Plan S. 308 f.); Chauvet - Isambert (1890) 7; Sālnāme 12(1297/1879-80) 355; Weber (1998) Nr. 23.
- 86 Al-Ḥuṣnī évoque la mise en place d'un parc en 1328/1910, sous Ismā'il Faḡīl Pascha. Sur les parcs et jardins: al-'Azma (1987) 193; al-Ḥuṣnī (1979) I, 283; Oberhammer / Zimmerer (1898/99) 29; PRO (FO 618-3/3.8.1908); Sālnāme 12(1297/1879-80) 355; 23(1308-09/1891-92) 157; 27(1312-13/1895-96) 268; Weber (1998) Nr. 87, 88.
- 87 Voir: Baedeker 1(1875) 494; 2(1880) 375; 3(1891) 323.
- 88 Voir: al-Ḥuṣnī (1979) I, 277; Šākir (1990); aš-Šihābī (1990) 33, 48 f.; Weber (1998) Nr. 91; Wulzinger / Watzinger (1924 bzw. 1984) B/3-2. En 1904 semble exister aussi une pharmacie municipale près du débouché du Sūq al-'Aṣrūniya dans le Sūq al-Ḥamīdiya, que le guide Meyers de 1895 nomme 'Pharmacie Centrale'. L'édition de 1913 du guide Meyers parle d'une 'Pharmacie de la Municipalité', mais sans préciser sa localisation. Voir: Meyers3(1895) 211 (Plan S. 205); 5(1913) 232. Le journal aš-Šām évoque pour 1316/1898 l'ouverture d'une pharmacie municipale dans la rue Darwīšiya, près de Bāb as-Sarāyā. Voir: al-Muqtabas Nr. 16 (15. Ḍū l-Ḥiḡḡa 1326/1908); aš-Šām Nr. 96 (18. Muḡarram 1316/1898). Les Sālnāme évoquent pour 1316/1898-99 l'existence de 19 pharmacies. Sālnāme 30(1316/1898-99) 302 f.
- 89 On mentionne pour 1301/1883-84 le médecin municipal Muḡammad Efendī Iskandarlı: Sālnāme 16(1301/1883-84) 99.
- 90 J'ai pu, avec les architectes Ulrike Siegel, Antje Werner et Besh al-Barri, visiter et prendre des photos de ce bâtiment, avant qu'il ne soit détruit et remplacé par une construction en béton.
- 91 PRO (FO 618-3 / 6.4.1901).
- 92 Voir: al-Ībiš / aš-Šihābī (1996) 257.
- 93 Il s'agit vraisemblablement de l'édifice à coupole que l'on voit dans les photos de la collection Yıldız, où il est désigné en tant que *dar ü-ṣifa*. Voir: Kurd 'Alī (Sept. 1901) 794; PRO (FO 618-3 / 6.4.1901); Sālnāme 32(1318/1900-01) 239, 353; Weber (1998) Nr. 89. Photo IRCICA 90586/6-8.
- 94 Voir: collection Yıldız. IRCICA, Album: Şam Hamidiye Hastanesi; I.K.Ü. 90586.
- 95 PRO (FO 618-3 / 9.7.1904).
- 96 Sur les travaux entrepris par la municipalité: Lisān al-Ḥāl (16.12.1889) Nr. 1191; Sālnāme 19(1304/1886-87) 253; 27(1312-13/1895-96) 268. Voir également: al-Ḥuṣnī (1979) I, 273; Meyers 3(1895) 210 f. (Plan S. 205); 4(1904) 224 (Plans S. 218 f., 222 f.); 5(1913) 239 (Plans S. 232 f., 236 f.); al-

- Munağğid (1949) 93, Anm. 7; PRO (FO 618-3/ 30.4.1912); Weber (Reshaping of Damascus).
- 97 Le plan de la porte de la ville, construite à la même époque à l'extrémité occidentale du Sūq al-Ġadīd et celui du nouveau Sūq al-Ḥamīdiya à l'est, montrent que le Sūq al-Ḥamīdiya a été pensé en tant que lien entre le quartier du bazar près de la mosquée des Umayyades et la place Marğa (via le Sūq al-Ġadīd).
- 98 Sur ce point: Weber (Reshaping of Damascus).
- 99 PRO (FO 618-3/ 30.4.1912). Voir aussi: al-Munağğid (1949) 94, Anm. 3; aš-Šihābī (1990) 146.
- 100 Sālnāme 19(1304/1886-87) 252; 21(1306/1888-89) 146; 22(1307-08/1890-91) 155; 24(1309-10/1892-93) 240; 25(1310-11/1893-94) 261f.; 27(1312-13/1895-96) 268.
- 101 Les Sālnāme évoquent aussi la construction en 1307-08/1890-91 d'un bâtiment de 42 commerces: Sālnāme 22(1307-08/1890-91) 155.
- 102 Sālnāme 27(1312-13/1895-96) 268. Sālnāme 22(1307-08/1890-91) 155; 25(1310-11/1893-94) 268. Sur les travaux viaires et les règles qui les régissaient 'Abd an-Nūr (1896) § 1 ff.
- 103 Sur Kastamonu: Eyüpgiller (1999). Sur cette thématique générale: Hanssen / Philipp / Weber (2002).
- 104 Sur les édifices commerciaux: Weber (2000), (Reshaping). Sur les maisons d'habitation: Weber (2002).
- 105 Sur cette thèse: Bernard Lewis, *The Emergence of Modern Turkey*, Oxford, 1961.
- 106 Sur ce point: Weber (2001) 157 f.
- 107 Kurd 'Alī en particulier était très critique envers la municipalité. Voir par exemple : *al-Muqtabas*, 10. octobre 1913.
- 108 Kurd cAl' (1901) 797.
- 109 Dans cette liste, les dates se rapportent au calendrier Hiğra.